



CONDITIONS COMMERCIALES ET TARIFAIRES
& CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2025

TOTAL AUDIO



Applicables au 1^{er} janvier 2025

SOMMAIRE

CGV TOTAL AUDIO 2025

01 – L’OFFRE NRJ GLOBAL, GOOD VIBES ONLY

LES ATOUTS DU MÉDIA RADIO

LE DIVERTISSEMENT, BOOSTER D’ATTENTION ET D’EFFICACITÉ

NOS 4 MARQUES RADIOS

NRJ GROUP, ACTEUR MAJEUR DE L’AUDIO DIGITAL

LE HUB AUDIO DIGITAL PREMIUM

02 – DES CONVICTIONS AU SERVICE DE VOS COMMUNICATIONS

LESS IS MORE – ATTENTION

GAMME PRIORITY – SÉCURISATION

OFFRES CLÉS EN MAIN – REACH

ENGAGEMENTS – COMMUNICATION RESPONSABLE

03 – LES ACTIVATIONS, DES RÉPONSES À VOS BESOINS

LESS IS MORE – ATTENTION

GAMME PRIORITY – SÉCURISATION

OFFRES CLÉS EN MAIN – REACH

ENGAGEMENTS – COMMUNICATION RESPONSABLE

04 – RADIO - CONDITIONS COMMERCIALES & TARIFAIRES

TROIS MODES D’ACHAT RADIO

PRIORITY DAYS

PASS PRORITY & PASS LIBERTY

FLEXI PACK : L’ACHAT EN COÛT GRP NET NET GARANTI

SPONSORING RADIO

05 – AUDIO – CONDITIONS COMMERCIALES ET TARIFAIRES

LES PACKS

FORMATS ET TARIFS

06 – DES EXPERTISES DE CONSEIL EN MÉDIA ET COMMUNICATION

ÉTUDES & INSIGHTS

JEAN-PAUL, LE COLLECTIF DE BRAND ENTERTAINMENT

07 – CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE RADIO & DIGITAL

CONDITIONS COMMERCIALES APPLICABLES
SUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

MISE À JOUR AU 18/07/2025

VERSION	DATE DE PUBLICATION	CONTENU
1.0	16/10/2024	- Modification des dates sur les indices périodes pour l'Audio Digital (P 66)
2.0	18/11/2024	- Modification du calendrier des périodes Priority Days (P 39)
3.0	23/04/2025	- Ajout de La Grande Musique et Radio Paname
4.0	30/04/2025	- Correctif sur l'abattement tarifaire "Campagnes Collectives" (P 46)
5.0	09/06/2025	- Modification CGV AUDIO DIGITAL & DISPLAY (P 93)
6.0	18/07/2025	- Ajout de Figaro Radio et My Zen Radio



NRJ GLOBAL ANCRE SA STRATÉGIE LESS IS MORE

ET REPENSE SES MODES DE VENTE POUR ENCORE MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES ANNONCEURS ET DE LEURS AGENCES

Chers partenaires,

La radio est un mass media de 38 millions d'auditeurs quotidiens⁽¹⁾, de proximité et de confiance. Elle renouvelle ses audiences avec une progression de +2% en un an⁽¹⁾, et l'audio connaît lui une hausse de +13% en un an⁽²⁾. Pour les annonceurs, c'est LE media économique, ROIste⁽³⁾ et low carbone⁽⁴⁾.

Au sein de cet univers media, l'offre NRJ Global représente un bassin d'audience quotidienne de près de 10 millions d'auditeurs⁽¹⁾, avec une dynamique de recrutement de près d'un demi-million d'auditeurs sur un an⁽¹⁾. Fondées sur le divertissement, les marques media du Groupe NRJ - NRJ, Nostalgie, Chérie et Rire&Chansons - et leurs contextes brand safe assurent un transfert de valeurs positives.

Pour ces CGV 2025, nous ancrons notre stratégie "Less is more" et avons repensé nos modes de vente audio pour encore mieux répondre à vos besoins :

Plus d'attention : En juin 2020, pour **préserver et renforcer notre contrat d'écoute avec nos auditeurs**, nous avons décidé d'arrêter la course à l'augmentation du temps publicitaire, qui était alors une réponse vitale pour préserver notre modèle économique de media gratuit face à la demande de productivité du marché et à la baisse des CGRP nets. Ainsi, nous avons mis en place notre **stratégie « Less is more » de limitation de notre temps publicitaire national à 9 minutes par heure**. Avec un effet vertueux pour les annonceurs : des audiences solides, une meilleure émergence et une meilleure efficacité de leurs campagnes⁽⁵⁾.

Le besoin de sécuriser vos campagnes avec des retours planning anticipés : la gamme des offres Priority inclut des services comme un accès anticipé à l'espace publicitaire, la garantie de la pression publicitaire, la construction de son mediaplanning avec un service jusqu'à 100% du spot à spot demandé, ainsi que des retours planning jusqu'à 48h après réservation. Ce sont de nouveaux niveaux de services à forte valeur ajoutée pour les annonceurs et qui permettent de réajuster la valeur réelle des inventaires en fonction de l'offre et de la demande. **Pour les annonceurs à la recherche de productivité, le Flexi Pack** permet de bénéficier de la garantie de coût GRP net, et d'un mediaplanning géré par NRJ Global sans garantie de services durant les périodes de forte demande.

La recherche de reach : que ce soit avec la **convergence des audiences** radio-audio, la convergence des audiences plurimedia fédérées par la **marque Chérie**, ou la possibilité **d'activer un capping audio à la semaine**, nous avons développé de nouvelles offres clés en main pour répondre au besoin de reach. Par ailleurs, le **Hub Audio Premium**, qui accueille un nouveau partenaire, GroupedeRadios, offre une puissance de 55 millions d'écoutes/téléchargements par mois ainsi que des capacités de ciblage data et contextuelles⁽⁶⁾.

Pour une communication plus responsable avec des partenaires engagés : le Groupe NRJ est signataire du contrat climat, adhérent à Ecoprod pour la mesure de l'empreinte carbone des productions audiovisuelles et NRJ Global adhère à la trajectoire de progrès du SRI avec le SDAT. Après avoir mesuré l'empreinte carbone de l'audio, et avoir agi en réduisant le poids des fichiers publicitaires, NRJ Global intègre un **nouveau KPI dans ses bilans radio-audio**, celui du poids carbone des campagnes publicitaires.

Un achat media facilité, une gestion en temps réel des campagnes, un pilotage des performances : NRJ Global travaille à une réponse technologique qui s'inscrirait dans les standards d'achats plébiscités par le marché et dans l'évolution d'un marché mondialisé ; et souhaiterait une mise en place en 2027.

Au-delà du conseil dans la vente d'espaces publicitaires, NRJ Global a développé ses expertises études et créativité. Avec **Etudes&Insights, NRJ Global** accompagne les clients dans leurs réflexions stratégiques et mesures d'efficacité. Avec **Jean Paul, le collectif de Brand Entertainment** crée des dispositifs encore plus personnalisés et impactants, et donne de la voix aux marques.

Toute l'équipe NRJ Global est à vos côtés, pour cette nouvelle année à venir, pour assurer l'efficacité de vos communications
Bien amicalement,



Cécile Chambradrie
Présidente de
NRJ GLOBAL

(1) Médiamétrie EAR National AJ 2024. L-V. 5h-24h. Total Radio. Cible ensemble 13+. QHM. Evolution vs AJ 2023 (2) Médiamétrie Global Audio, vague 2024 Base France entière 15-80 ans - couverture 30DJ (3) Ekimetrics x BDR 2021, moyenne sur les 4 secteurs étudiés (Automobile, PGC, Télécommunications, Distribution) (4) CSA Data Consulting, M4 Plateforme d'optimisation business et d'impact carbone. Cas client secteur distribution : la radio est 6,4 x moins émettrice de CO2e que la moyenne tous leviers pour générer 1€ net de CA, incrémental tout en étant 1,8 x plus ROIste que la moyenne tous leviers. (5) Toluna-Harris Interactive Septembre 2023. Comparaison contrat écoute NRJ 2023 vs NRJ 2018. Auditeurs NRJ 18-65 ans Tous les jours ou presque. (6) ACPM, moyenne par mois sur l'année 2023, données Monde : diffusion globale des radios digitales, écoutes +30' / diffusion globale des podcasts, nb de téléchargements, norme IAB Tech Lab. (7) NPA-Harris Interactive, Baromètre des Usages Audiovisuels, volet audio dédié à NRJ Global, 2023-2024



01

L'OFFRE NRJ GLOBAL

GOOD VIBES ONLY

LES ATOUTS DU MÉDIA TOTAL AUDIO

LE MÉDIA REPÈRE AUX FONCTIONS INDISPENSABLES POUR VOS COMMUNICATIONS

LA RADIO : UN MASS MEDIA QUI FIDÉLISE SES AUDITEURS ⁽¹⁾

38 millions
d'auditeurs
quotidiens

➤ **+2% d'audience**
sur 1 an (QHM)

2h45 d'écoute
quotidienne
par auditeur

➤ **+8 min**
sur 1 an

DIGITALISATION SUCCÈS DE LA DIGITALISATION ⁽²⁾

29 millions
d'auditeurs de l'audio digital
des radios chaque mois

➤ **+13%** sur 1 an ➤ **57%** Couv. 15-34

+35%
vs plateformes
de streaming
audio gratuites

LA RADIO CONCILIE FAIBLE ÉMISSION DE CO₂e & ROI PUISSANT ⁽³⁾

1,8 x plus ROIste
que la moyenne
tous leviers

6,4 x MOINS
ÉMETTRICE DE CO₂e
que la moyenne tous leviers pour
générer 1€ net de CA incrémental

L'ATTENTION RADIO-AUDIO

LES LEVIERS D'OPTIMISATION DE LA CRÉATION PUBLICITAIRE PAR LES SCIENCES COGNITIVES

L'ATTENTION RADIO-AUDIO, LES LEVIERS D'OPTIMISATION DE LA CRÉATION PUBLICITAIRE PAR LES SCIENCES COGNITIVES

Le Bureau de la Radio s'associe à Impact Mémoire en proposant une étude pour mieux comprendre et optimiser l'attention publicitaire en radio.

La création publicitaire est le premier facteur contribuant à amplifier l'attention, à hauteur de 67%⁽¹⁾. Et la radio et l'audio jouent un rôle clé pour maximiser l'attention grâce à une relation forte avec les auditeurs à travers des rendez-vous quotidiens avec les animateurs, des émotions et de la proximité. Une écoute qui les accompagne dans tous leurs moments de vie : en mobilité, au travail, pendant leurs achats, leurs repas, leurs activités sportives...

Pour aider les annonceurs à se démarquer avec leurs créations publicitaires, le Bureau de la Radio s'est appuyé sur l'expertise d'Impact Mémoire pour identifier les leviers créatifs les plus performants, et leur permettre d'optimiser les créations radio-audio.

Impact Mémoire s'appuie sur 20 ans d'expertise en Sciences Cognitives en explorant les processus cognitifs liés à la création de souvenirs, et plus particulièrement les systèmes d'Attention.

À travers l'analyse de plus de 100 spots, cette étude identifie des insights actionnables en se concentrant sur l'Attention, tout en tenant compte des autres leviers essentiels à l'efficacité.

Rendez-vous le 3 décembre 2024 pour découvrir les résultats.

(1) Rapport ARF 2023, Attention Measurement Validation Initiative

(BUREAU DE LA
RADIO))

i/m
impact mémoire

LES GRANDES ÉMOTIONS NOUS RASSEMBLENT

DIVERTIR

RASSEMBLER

CONNECTER

OFFRIR

AGIR

les actions en 2024 :

AGIR POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DE TRAITEMENT



WOMEN@NRJ_GROUP – NOUVELLES SESSIONS

Le programme a pour objectif de favoriser l'empowerment au féminin

Mise en place d'un congé endométriose

AGIR POUR LA PLANÈTE



Le Groupe a renouvelé son contrat climat le 28 juin 2024



Le pôle TV du Groupe a adhéré à Ecoprod



1 auditeur à l'antenne = 1 arbre planté en France pour contribuer au renouvellement des forêts



Chérie FM a été partenaire de la course « Run for Planet »



LE DIVERTISSEMENT, VALEUR ESSENTIELLE

L'ASSOCIATION À UN CONTEXTE DE DIVERTISSEMENT POUR ASSURER
UN TRANSFERT DE VALEURS POSITIVES, BRAND SAFE ET EFFICACE

POUR 94% DES FRANÇAIS, LE DIVERTISSEMENT EST ESSENTIEL À LEUR EQUILIBRE ⁽¹⁾



BOOSTER D'ATTENTION & D'EFFICACITÉ POUR LES MARQUES

ATTENTION

**CONTEXTE
DIVERTISSEMENT ⁽²⁾**

+12 pts

ENVIE D'ACHAT

7 FRANÇAIS SUR 10

ont plus envie d'acheter
quand la publicité est diffusée dans un
contexte divertissement ⁽³⁾



(1) NRJ Global x Discurv, 500 répondants 18-65 ans. Juin 2024.

(2) Étude Moods'n Moves Storymind, 500 actifs 25-54 ans, réguliers médias NRJ Global. Septembre 2023. (3) NRJ Global x Appinio, 500 répondants 18-65 ans. Juillet 2022.



4 MARQUES MÉDIAS ACTRICES DU PAYSAGE CULTUREL FRANÇAIS

PLUS DE

8 FRANÇAIS SUR 10

SOIT PLUS DE 44 MILLIONS DE FRANÇAIS*

SE DIVERTISSENT CHAQUE MOIS AVEC NOS MARQUES MÉDIAS



*Étude Cross Médias Vague 2024.1 - Reproduction interdite, tous droits réservés par Mobimétrie, ACPM et Médiamétrie. Couverture, cible 15 ans et + (44 094 000 ; 81%).

CHAQUE JOUR PRÈS DE 10 MILLIONS D'AUDITEURS SUR NOS RADIOS

DYNAMIQUE D'AUDIENCE AVEC +482 000 AUDITEURS EN 1 AN



HIT MUSIC ONLY!

4 360 000

AUDITEURS QUOTIDIENS

Un concentré d'optimisme qui rassemble les générations



**BONNE MUSIQUE,
BONNE HUMEUR**

3 566 000

AUDITEURS QUOTIDIENS

La radio référente des années 80, des tubes fédérateurs



FEEL GOOD MUSIC

1 743 000

AUDITEURS QUOTIDIENS

Une playlist Pop culture des années 2000 et les titres les plus récents



LES STARS DU RIRE

1 380 000

AUDITEURS QUOTIDIENS

La seule radio consacrée à l'humour
70% de rire
et 30% de musique



UNE OFFRE ENRICHIE PAR DE NOUVEAUX PARTENARIATS



LA RADIO DES BELLES CHANSONS FRANÇAISES &
INTERNATIONALES



TOUTE LA MUSIQUE CLASSIQUE,
RIEN QUE LA MUSIQUE CLASSIQUE



LA RADIO GÉNÉRALISTE
QUI DÉCRYPTE L'ACTUALITÉ

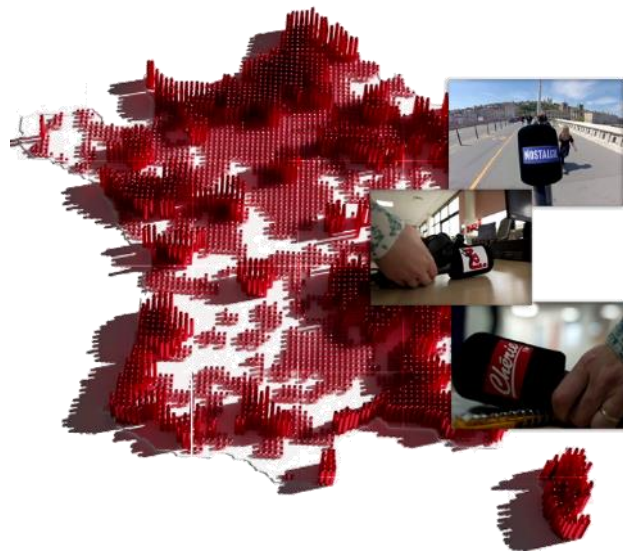


UN HAVRE DE PAIX DANS
L'UNIVERS RADIOPHONIQUE

UN ANCRAGE LOCAL FORT ET UNE PUISSANCE INCONTOURNABLE EN RÉGIONS

**220 animateurs
et journalistes**

120 STATIONS LOCALES & 80 VILLES



+ DE 500 HEURES
De programmes locaux
chaque jour



4 HEURES / JOUR DU LUNDI-VENDREDI
FLASHS INFO, MÉTÉO, INFO TRAFIC,
ÉVÈNEMENTS LOCAUX, JEUX CONCOURS,
RELAIS RESEAUX SOCIAUX

**Les radios préférées
des Français**

Nombre de stations locales actives
dans le TOP 3*



**LES STATIONS DU GROUPE NRJ
LEADERS**
SUR TOUTES LES VILLES LOCALES
SONDÉES PAR MÉDIAMÉTRIE
OÙ NOUS SOMMES PRÉSENTS

À LA RENCONTRE DE NOS PUBLICS POUR PARTAGER DE GRANDES ÉMOTIONS

« Cette soirée était extraordinaire que ce soit les artistes, l'ambiance, le show... tout était parfait ! Un pur bonheur de pouvoir participer à cela, merci mille fois de nous permettre de telles soirées. » Anaïs, 23 ans, NRJ Music Tour Trélazé – juillet 2024



ACTEUR MAJEUR DE L'AUDIO DIGITAL

UNE OFFRE AUDIO À LA DEMANDE ET DES CONTENUS ORIGINAUX



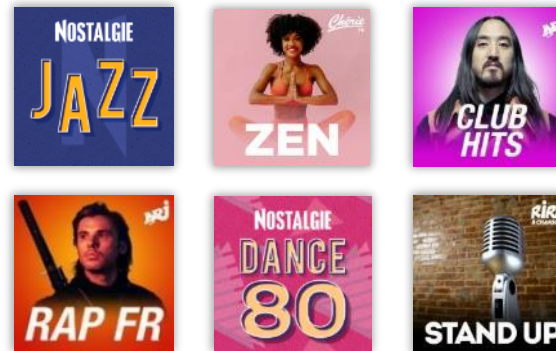
4 flux live

4 MARQUES RADIOS



+ de 230 radios digitales

MOMENTS DE VIE / GENRES MUSICAUX / ÉVÉNEMENTS



+ de 280 programmes

REPLAY & NATIFS



1^{er} groupe radio privé de France*

UNE DISTRIBUTION DES CONTENUS OPTIMISÉE

POUR RÉPONDRE À TOUS LES USAGES

Se rendre accessible partout, tout le temps, gratuitement

Application

UNE EXPÉRIENCE AUDITEUR
100% ILLIMITÉE ET 100% GRATUITE POUR
FAVORISER LA DÉCOUVRABILITÉ
DES CONTENUS



Enceintes connectées

LA VOIX, AU CŒUR DES INTERACTIONS ENTRE
LES AUDITEURS, LES MÉDIAS ET LES MARQUES.

**1^{er} GROUPE RADIO PRIVÉ
SUR LES ENCEINTES CONNECTÉES***



Mobilité

L'APPLICATION POUR ÉCOUTER
L'ENSEMBLE DES CONTENUS DES
RADIOS EN MOBILITÉ

Radioplayer



ACTEUR MAJEUR DE L'AUDIO DIGITAL



**HUB
AUDIO
DIGITAL
PREMIUM**

2ème
offre privée*

près de 55 millions
d'écoutes actives
et de téléchargements / mois

LA RICHESSE DE FORMATS

DES FLUX LIVE ET DES CONTENUS ORIGINAUX DE RADIOS DIGITALES & PODCASTS

DE NOMBREUX CONTENUS PARTENAIRES

AUDIOMEANS GROUPE de RADIOS RadioKing majelan Brut. podcast BLYND ēngle FUTURA | podcast story

UNE MULTITUDE DE CONTEXTES

INFLUENCE, FAMILLE, HISTOIRE, BIEN-ÊTRE, PHILOSOPHIE, SPORT, MODE, CINÉMA..

CIBLAGE DATA

SOCIO DÉMO
COMPORTEMENTAL

SONAR
adswizz

utique



02

NRJ GLOBAL

DES CONVICTIONS

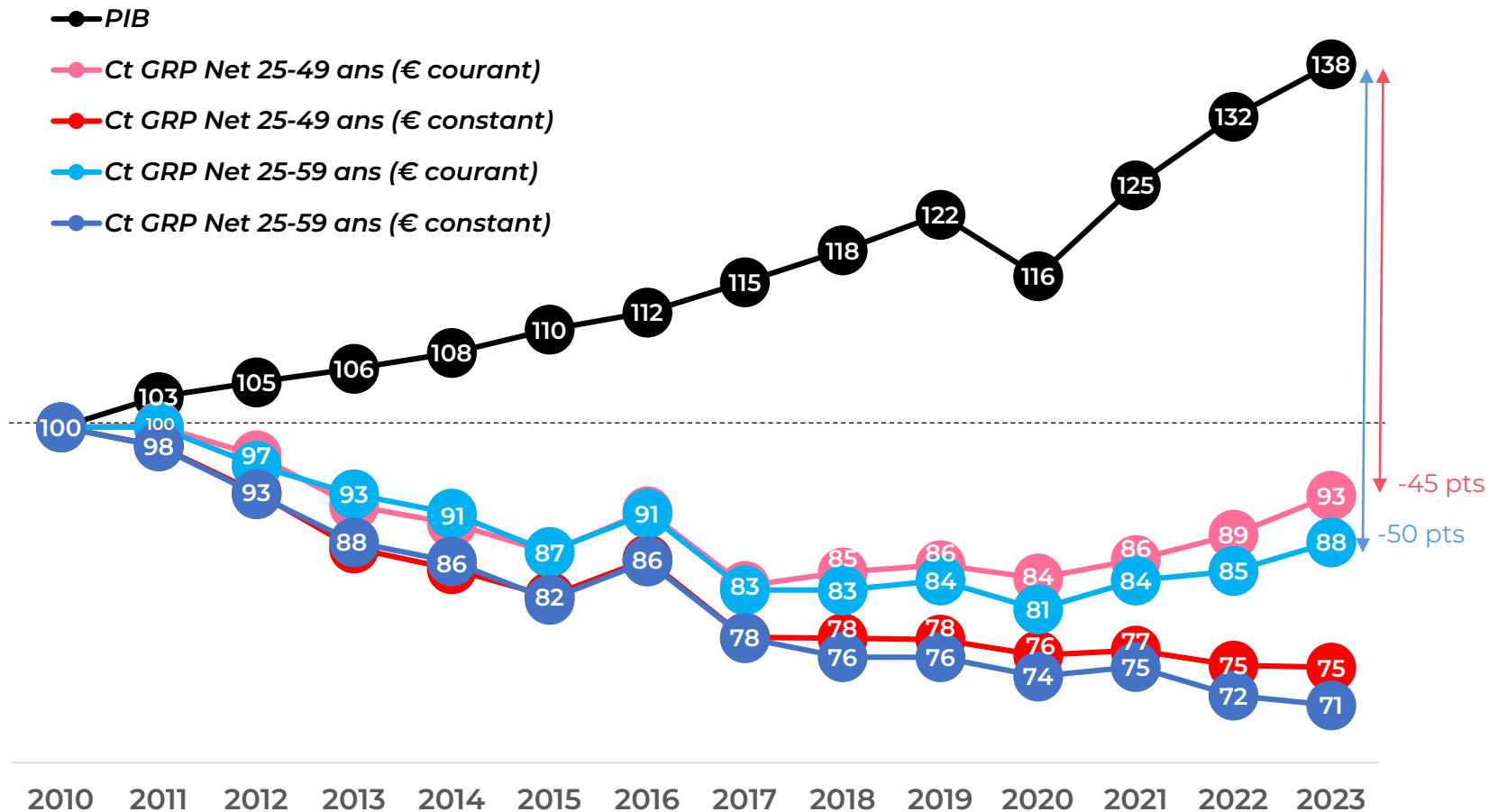
AU SERVICE DE VOS COMMUNICATIONS



**LA CONVICTION DU *LESS IS MORE*
POUR ASSURER L'ATTENTION PUBLICITAIRE**

LA VALEUR DU MÉDIA RADIO DÉGRADÉE ET DÉCONNECTÉE DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

EVOLUTION : PIB FRANÇAIS ET COÛT GRP NET 25-49 ANS & 25-59 ANS (BASE 100 : 2010)*



1,2 €
CPM NET CIBLE 15+ EN FRANCE**

-42% VS
LA MOYENNE DES PAYS EUROPÉENS**

Sources : *Insee, Irep Radio Nationale, Kantar Média Radio Nationale, Médiamétrie Radio Nationale. Méthodologie Ct GRP Net 30" : identification des GRP annuels en appliquant à chacun des spots pigés par Kantar le GRP selon la EAR (EAR SO sur Janvier, EAR ND sur Fev/Avr, EAR JM sur Mai/Août, EAR AJ sur Sept/Dec); identification de l'indice format moyen via le delta entre le brut Kantar et le Brut Kantar 30"; calcul du Ct GRP Net 30" : CA Irep désindexé de l'indice format / GRP calculés. ** étude BDR 2024



DEPUIS
2020

ASSURER L'ATTENTION PUBLICITAIRE AU SEIN D'UN CONTEXTE BRAND SAFE

9 MINUTES MAXIMUM*
DE PUBLICITÉ / HEURE



1 SEUL PRÉ ROLL
SUR NOS
ENVIRONNEMENTS

**HUB
AUDIO DIGITAL
PREMIUM**

**UN CONTRAT D'ÉCOUTE
RENFORCÉ
AVEC NOS AUDITEURS**

+2,9 pts PDA

**Progression
d'audience ⁽¹⁾**

+15 minutes

**Fidélisation
plus de temps
à nous écouter ⁽¹⁾**

**L'ATTENTION
AU SERVICE DE
L'EFFICACITÉ PUBLICITAIRE**

+18 pts

67% des auditeurs quotidiens
déclarent que les publicités les
amènent à **considérer les marques**
pour un futur achat ou leur ont donné
envie d'acheter les produits et
services des marques présentées ⁽²⁾.

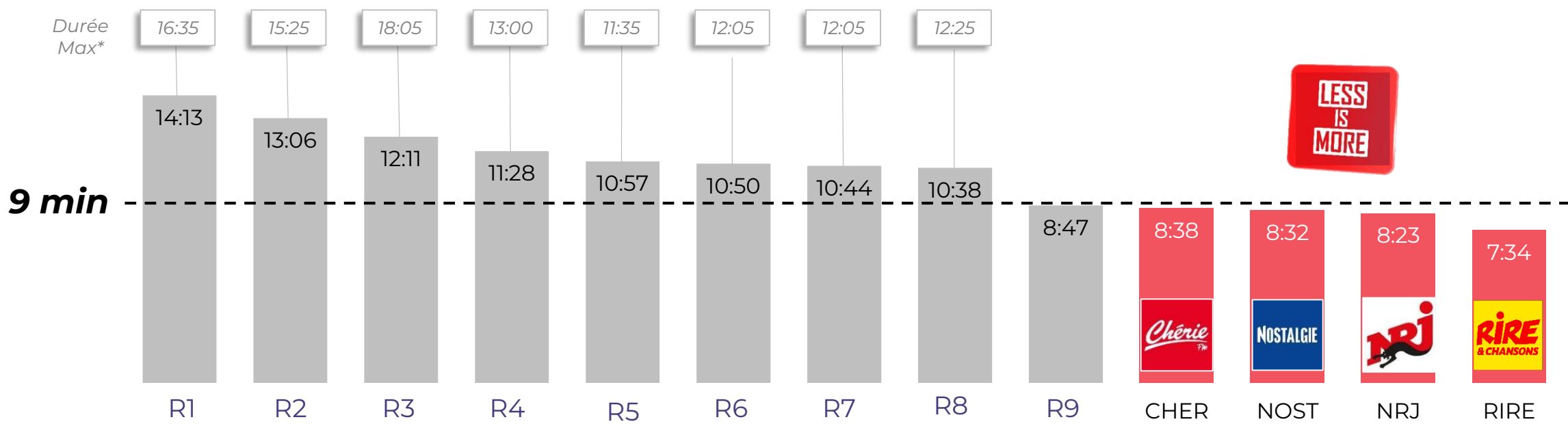
Sources : *9 minutes par heure en moyenne en radio au niveau national.

(1) Médiamétrie EAR National et 126 000 Radio. NRJ GLOBAL. AJ 2024 vs JM 2020. L-V. 5h-24h. Cible 25-49 ans. PDA et DEA (2) Toluna-Harris Interactive Septembre 2023. Comparaison contrat écoute NRJ 2023 vs NRJ 2018. Auditeurs NRJ 18-65 ans Tous les jours ou presque

« LESS IS MORE » : L'ENGAGEMENT FORT & DIFFÉRENCIANT DE LA MAÎTRISE DU TEMPS PUBLICITAIRE NATIONAL

DURÉE PUBLICITAIRE MOYENNE PAR HEURE SEPTEMBRE 2024 RADIO NATIONALE, LÀV 6h/20h

**Durée maximale sur 1 heure donnée des stations concurrentes de NRJ GLOBAL dépassant 9 minutes/heure en moyenne*



GÉNÉRALISTES PRIVÉES*
 (13 min 12 sec / heure)
+ 57% DURÉE PUB
 vs NRJ

MUSICALES CONCURRENTES**
 (10 min 55 sec / heure)
+ 30% DURÉE PUB
 vs NRJ

LOCALES***
 (10 min 57 sec / heure)
+ 31% DURÉE PUB
 vs NRJ

Sources : Kantar Média, traitement Mxplorer, Classique hors Parrainage. Durée publicitaire Radio nationale moyenne par heure, LàV, 6h-20h.
 *Généralistes : R1,R2,R3 = 13 m 10 s / Heure, **Musicales concurrentes : R4,R7,R8,R6 = 10 m 55 s / heure, ***Locales : R5 = 10 m 57 s / heure

L'OFFRE AUDIO INDISPENSABLE À VOS COMMUNICATIONS



Audiences Avril-Juin 2024,
sur la cible clé des 25-49 ans

1ère offre radio⁽¹⁾

**Large avance
vs concurrence**

+34% vs 1^{er} challenger⁽²⁾

Leadership en hausse

+1% de QHM sur 1 an⁽¹⁾

+1,1pt de PDAC sur 1 an⁽³⁾



**1ère radio de France sur
les 13-49 ans et les 25-49 ans⁽¹⁾**



**2ème radio musicale de France sur
les 13 ans et + et les 25-59 ans⁽¹⁾**



**3ème radio privée de France
sur les Femmes 25-49 ans⁽¹⁾**



**4ème radio musicale de France
sur les Hommes⁽⁴⁾**



DES CONVICTIONS COMMERCIALES ADAPTÉES À VOS BESOINS

Sécurisation

GAMME PRIORITY

Reach

OFFRES CLÉS EN MAIN

Communication RSE

ENGAGEMENTS

SÉCURISEZ VOS CAMPAGNES

AVEC PLUS D'ANTICIPATION

ET DES SERVICES À FORTES VALEURS AJOUTÉES QUI RÉPONDENT A VOS ATTENTES



PRIORITY DAYS

GARANTIE DE LA PRESSION PUBLICITAIRE

POSSIBILITÉ DE CONSTRUIRE SON MEDIAPLANNING

UN SERVICE JUSQU'À 100% DU SPOT À SPOT DEMANDÉ

**ACHAT ANTICIPÉ,
DIRECTEMENT SUR LE SITE DE NRJ GLOBAL**

RETOUR PLANNING JUSQU'À 48H

Modalités page 37



PASS PRIORITY

100% DE SERVICE

**DEMANDE DE SPOT À SPOT SERVIE À 100%
POUR LES 6 PREMIERS PASS PRIORITY D'UN MOIS**

CHOIX DE LA CIBLE DE COMMUNICATION

50% D'EMPLACEMENTS PRÉFÉRENTIELS INCLUS

**RETOUR PLANNING ANTICIPÉ JUSQU'À 48H
APRÈS RÉSERVATION**

Modalités page 42

NRJ GLOBAL S'ENGAGE

LA COMMUNICATION DU MIEUX POUR UNE PUBLICITÉ PLUS RESPONSABLE

NOS CONVICTIONS POUR COMMUNIQUER MOINS MAIS MIEUX

CONTEXTE

LE DIVERTISSEMENT :
UN CONTEXTE + EFFICACE
POUR LES PUBLICITÉS
+ 12 pts attention ⁽¹⁾

CRÉATION

IDENTITÉ SONORE
+50% attribution ⁽²⁾
CALL TO ACTION
5x plus de visites par GRP ⁽³⁾

LESS IS MORE

9 MINUTES DE PUB
MAXIMUM PAR HEURE ⁽⁴⁾

CARBONE

RADIO MEDIA LOW CARBONE
ROI x RSE
6.4x moins de CO2
1.8x plus de ROI ⁽⁵⁾

NOS ACTIONS



Le SDAT a pour ambition de valoriser toutes les Transitions des régies du SRI en faveur d'une publicité digitale plus responsable, qu'elles soient technologiques, business ou environnementales.

Pour le 1er cycle du programme (V1) :
18 sur 25 régies membres du SRI se sont engagées dans le programme, dont NRJ GLOBAL

AUTOMISATION MESURE EMPREINTE CARBONE

Après avoir œuvré à la mise en œuvre de la calculatrice d'empreinte carbone de la diffusion des messages publicitaires radio-audio avec le Bureau de la Radio et DK,

NRJ GLOBAL intégrera au 1^{er} janvier 2025, dans les bilans de campagne l'empreinte carbone des campagnes publicitaires sur le média RADIO

NEW



03

LES ACTIVATIONS

OFFRE « ÉMERGENCE + »

POUR VOUS DÉMARQUER AU SEIN D'UN EMPLACEMENT ULTRA PRIVILÉGIÉ



JUSTE AVANT L'ÉCRAN PUBLICITAIRE,
UN HABILLAGE SONORE,
POUR ISOLER VOTRE MESSAGE



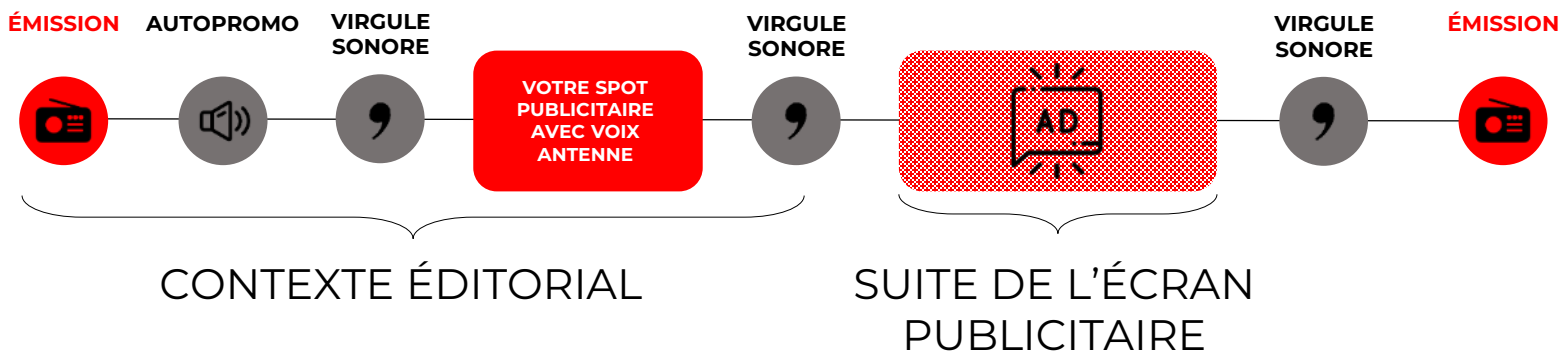
UNE VOIX ANTENNE,
POUR UNE INTÉGRATION
ÉDITORIALE OPTIMALE

NEW

FAITES RAYONNER
VOS ENGAGEMENTS
RSE AVEC LA
DÉCLINAISON

ÉMERGENCE RSE *

Mécanique



Sous réserve de validation antenne et de NRJ Global. Le médiaplanning sera confié à NRJ GLOBAL, diffusion en fonction des disponibilités planning.

Les jingles seront produits par Spot Machine et seront à la charge de l'annonceur. Format maximum : 45s.

Ce dispositif est soumis à la tarification des opérations spéciales : +50% sur le Montant Brut Tarif des messages concernés *et +30% pour le dispositif Emergence RSE.

OFFRE « EASY AUDIO »

POUR MAXIMISER LA CONVERGENCE DES AUDIENCES RADIO-AUDIO

☆ PRÉSENCE EN RADIO + AUDIO



**HUB
AUDIO
DIGITAL
PREMIUM**

MIX RADIOS DIGITALES,
FLUX LIVE ET PODCASTS

Préroll et midroll radios digitales
préroll flux live et podcasts

☆ ANTICIPATION GARANTIE RETOUR PLANNING

Dans un délai de 48 heures maximum ⁽¹⁾

☆ UN PLAN ÉMERGENT 50% D'EP6 INCLUS ⁽²⁾

NEW

À partir de :

2 SEMAINES DE DIFFUSION

**8 MILLIONS
DE CONTACTS 13+ ⁽³⁾**

80K€ NETS HT

**CPM EQUIVALENT
10€ NET**

OFFRE « AUDIO WEEKLY REACH »

GARANTISSEZ LA COUVERTURE MAXIMALE À VOTRE PRISE DE PAROLE

**TOUCHEZ LES VISITEURS UNIQUES
SUR L'ENSEMBLE DE NOS MARQUES**



☆ CAPPING MAITRISÉ

☆ INSERTION CONTENU PREMIUM

**en préroll
sur nos flux Live / radios digitales / podcasts**

NEW

1 SEMAINE DE DIFFUSION

**1 MILLION
DE VISITEURS UNIQUES
GARANTI**

15K€ NETS HT

PACK PARRAINAGE « CHÉRIE »

POUR ÉMERGER AVEC UN DISPOSITIF CROSS MÉDIA PREMIUM
ET AFFINITAIRE SUR LES FEMMES

Mécanique



LA MATINALE CHÉRIE FM

Un rendez-vous quotidien au sein
du programme phare
± 40 messages / 18 GRP Femmes 35-59 ans



PODCAST REPLAY CHÉRIE FM

En **100% part de voix** sur les replays
de la marque Chérie FM
± 100 000 impressions



FULL PRIME CHÉRIE25

Une présence dans la programmation premium diffusée
en prime time sur Chérie25
± 524 messages / 126 GRP



REPLAY VIDÉO CHÉRIE25

Accédez à toutes les vidéos et émissions
Chérie 25 sur NRJPLAY
± 273 000 impressions

4 SEMAINES



+ DE 15,3 MILLIONS DE CONTACTS

RADIO + TV FEMMES 35-59 ANS

+ DE 370 000 IMPRESSIONS

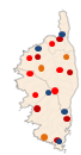
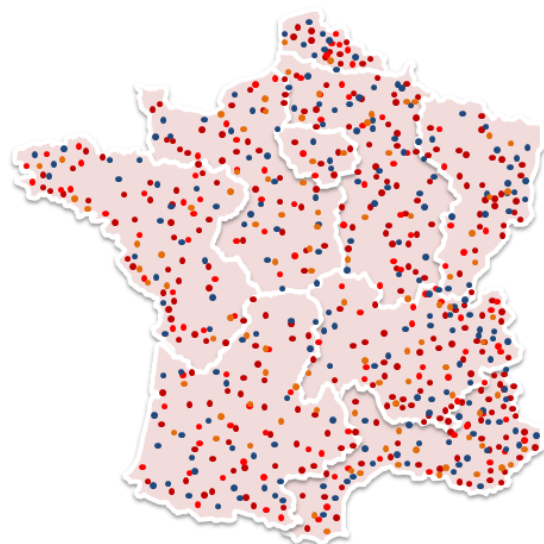
GLOBAL DIGITAL

AUDIO + VIDÉO

40K€ NETS HT

OFFRE « NATIO-LOCAL TARGETING »

POUR COMMUNIQUER EN NATIONAL AVEC UN RELAI LOCAL



☆ CIBLEZ VOS ZONES DE CHALANDISE

RADIO NATIONALE

RADIO LOCALE SUR VOS ZONES

AUDIO GÉOLOCALISÉ

Mécanique

ÉCRAN PUBLICITAIRE

SPOT EN FIN
D'ÉCRAN

SPOT EN TÊTE
D'ÉCRAN

ÉCRAN PUB NATIONAL

ÉCRAN PUB LOCAL ou IDF

Exemple de message local qui suit le spot national
après une courte virgule ou un message d'auto-promotion :

« .. Et profitez de l'opération XXX dans votre agence de Saint- Etienne au 75 rue... »

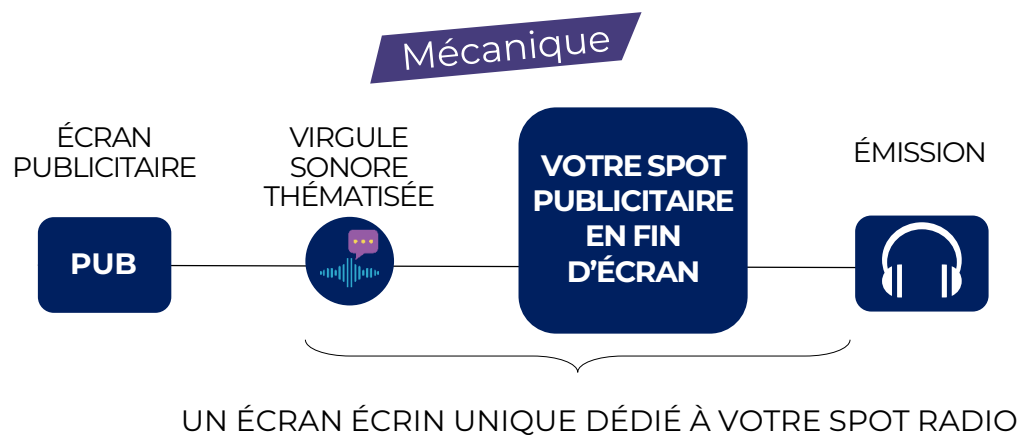
Tarif nous contacter

ÉCRANS « NATIVE »

POUR FAIRE ÉMERGER VOS ENGAGEMENTS

☆ ÉCRIN DÉDIÉ AUX MARQUES ENGAGÉES

VOTRE SPOT FAIT LA PROMOTION DE BIEN(S) OU SERVICE(S) RESPECTANT LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES 3 THÉMATIQUES PROPOSÉES PAR NRJ GLOBAL*



THÉMATIQUE
ENVIRONNEMENT



THÉMATIQUE
QUALITÉ DE VIE ET
CONDITIONS DE TRAVAIL



THÉMATIQUE
DÉVELOPPEMENT LOCAL

*Les dispositifs Native sont réservés, aux spots citant un label référencé par l'ADEME et figurant sur www.ademe.fr/labels-environnementaux dans le cas de Native Green, aux spots citant un label « Origine France garantie », « Service France garanti », appellation d'origine contrôlée (AOC) dans le cas de Native Made in France, ou tout autre label officiel, aux spots mentionnant un label « Great Place to Work », « B-CORP », « Lucie 26000 », « AFNOR », « Happy Tech », « EcoVadis », « QRS ® », « Cancer@Work », « Diversité », « HappyIndex @Work », « Osmoz », « Positive Company » dans le cas de l'offre Native Corporate. Les critères d'éligibilité sont susceptibles d'évoluer. NRJ GLOBAL pourra exiger de l'annonceur, en amont de la campagne, la fourniture des justificatifs permettant d'attester de l'obtention de ce label officiel. Sous réserve de validation antenne et de NRJ Global. Le médiaplanning sera confié à NRJ GLOBAL, diffusion en fonction des disponibilités planning. Ce dispositif est soumis à la tarification des opérations spéciales RSE : +30% sur le Montant Brut Tarif des messages concernés. Les jingles seront produits par Spot Machine et seront à la charge de l'annonceur. A partir de 4K€ Nets HT.

ÉCRANS « GOODEED »

POUR DES PUBLICITÉS PLUS SOLIDAIRES EN AUDIO

UN DISPOSITIF 100% AUDIO DIGITAL

☆ FAIRE ÉMERGER LES MARQUES ENGAGÉES

L'ANNONCEUR ALLOUE 30% DE SON BUDGET À L'ENRICHISSEMENT SOLIDAIRE* EN CHOISSANT UNE CAUSE À SOUTENIR PARMIS LES 5 CAUSES PROPOSÉES :

HUMANITAIRE, SANTÉ, CLIMAT & BIODIVERSITÉ, ÉGALITÉ DES CHANCES ET INCLUSION SOCIALE.

CHAQUE CAUSE REGROUPE 5 ASSOCIATIONS DONT LES ENJEUX SONT DIRECTEMENT LIÉS À LA CAUSE.

Mécanique

LA PUBLICITÉ SOLIDAIRE EST **NOTIFIÉE PAR UNE VIRGULE SONORE** EN AMONT DU SPOT
Virgule sonore 5" en pré-roll+ spot publicitaire
Production de la virgule sonore offerte par NRJ Global



FLUX LIVE,
RADIOS DIGITALES ET
PODCASTS NRJ GLOBAL
**Mix audio preroll & midroll et
preroll pour les podcasts**

BUDGET TOTAL

PRODUCTION VIRGULE + PLAN MÉDIA
+ ENRICHISSEMENT SOLIDAIRE

19,5K€ NETS HT

1,5 MILLION

D'IMPRESSIONS

Goodeed est une entreprise de l'économie sociale et solidaire, engagée par nature depuis 2014.

En finançant des projets associatifs grâce à des budgets médias, ils inspirent des pratiques plus positives et responsables au sein du secteur publicitaire.

*60% des investissements publicitaires des marques seront reversés aux 5 associations concernées selon la cause soutenue et 40% seront reversés à Goodeed.
Selon dispo planning, Période creuse classique, Hors grands comptes et accords annuels. RON NRJ Global. Dispositif 1 mois, format 25" maximum.



04

CONDITIONS COMMERCIALES & TARIFAIRES

RADIO

TROIS MODES D'ACHAT

POUR COUVRIR VOS OBJECTIFS DE COMMUNICATION

NRJ GLOBAL propose aux annonceurs et à leurs mandataires trois modes d'achat pour son espace publicitaire classique sur ses quatre stations de radio :

- L'achat en ligne et en Forfait Net Net via les PRIORITY DAYS
- L'achat en Taux, divisé en deux sous modes d'achat : Le PASS PRIORITY et le PASS LIBERTY
- L'achat en Coût GRP Net Net Garanti avec Le FLEXI PACK

Une même campagne ne peut faire l'objet d'un achat combiné des trois modes d'achat. L'achat via plusieurs modes en simultané est possible, mais sera traité comme autant de campagnes distinctes. Chaque campagne sera voir appliquer les conditions propres à chaque modes d'achat.

La réservation d'une campagne de publicité sera soumise à la signature d'un accord préalable entre NRJ GLOBAL et l'annonceur et/ou son mandataire.

1 LES PRIORITY DAYS

L'ACHAT LIGNE ET EN FORFAIT NET NET

Le médiaplanning demandé servi jusqu'à 100% (CHAPITRE 04.1)

L'achat d'espace en Forfait Net Net permet à l'annonceur ou à son mandataire d'anticiper son achat et de sécuriser ses campagnes sur les périodes les plus demandées.

Les achats en Forfait Net Net via les PRIORITY DAYS se font exclusivement en ligne sur la page dédiée du site de NRJ GLOBAL pour les 6 périodes de diffusion définies (chapitre 04.1).

Les campagnes PRIORITY DAYS seront gérées prioritairement au sein du planning de NRJ GLOBAL par rapport à tous les autres modes d'achat.

Les PRIORITY DAYS assurent la garantie de la pression publicitaire et la possibilité de construire son médiaplanning avec, selon les offres un service jusqu'à 100% du spot à spot demandé.

Les campagnes PRIORITY DAYS bénéficieront de retours anticipés par rapport à tous les autres modes d'achat.

L'achat en PRIORITY DAYS est soumis aux modalités d'accès et Conditions Particulières définies ci-après (chapitre 04.1).

2 LES PASS PRIORITY ET PASS LIBERTY

L'ACHAT EN TAUX

L'optimisation au spot à spot (CHAPITRE 04.2)

L'achat d'espace en Taux permet à l'annonceur ou à son mandataire, en fonction des disponibilités planning, d'optimiser son médiaplanning en sélectionnant les demi-heures au sein desquelles sera diffusé le spot publicitaire de l'annonceur. Il est divisé en deux sous modes d'achat :

Les campagnes PASS PRIORITY bénéficient de la garantie d'un service à 100% de la pression demandée et d'un retour planning anticipé jusqu'à 48h. Elles seront gérées prioritairement au sein du planning de NRJ GLOBAL par rapport aux campagnes PASS LIBERTY et FLEXI PACK.

Les campagnes PASS LIBERTY seront gérées prioritairement au sein du planning de NRJ GLOBAL par rapport aux campagnes FLEXI PACK. Le retour planning des campagnes PASS LIBERTY intervient au plus tard 14 jours calendaires avant le début de la campagne.

Les tarifs Bruts applicables dans le cadre de ce mode d'achat sont disponibles sur le site www.nrjglobal.com. L'achat en Taux est soumis à l'ensemble des Conditions Commerciales et Tarifaires définies ci-après (chapitres 04.2 et 04.4).

3 LE FLEXI PACK

L'ACHAT EN COÛT GRP NET NET GARANTI

L'achat productivité (CHAPITRE 04.3)

L'achat en FLEXI PACK permet à l'annonceur ou à son mandataire de confier le médiaplanning de ses campagnes classiques à NRJ GLOBAL, sur les stations : NRJ, NOSTALGIE, CHERIE FM et RIRE ET CHANSONS.

Dans le cadre d'un achat en FLEXI PACK, la programmation des spots publicitaires est assurée exclusivement par NRJ GLOBAL et des modifications sur les spots de la campagne peuvent être apportées à tout moment.

NRJ Global se réserve la possibilité de répondre partiellement à la demande de réservation, en fonction des disponibilités planning.

Le retour planning des campagnes en FLEXI PACK intervient au plus tard 7 avant le début de la campagne en période bleue, et 5 jours calendaires avant le début de la campagne sur les autres périodes..

L'achat en FLEXI PACK est soumis aux Conditions Commerciales et Tarifaires définies ci-après (chapitres 04.3 et 04.4)

TROIS MODES D'ACHAT RADIO 2025

GAMME PRIORITY

	PRIORITY DAYS	PASS PRIORITY	PASS LIBERTY	FLEXI PACK
	FORFAIT NET NET	TAUX		
Accessibilité	6 Périodes PRIORITY DAYS	Toute l'année	Toute l'année	Toute l'année
Rang de priorité au planning	1	2	3	4
Accès anticipé	✓ Oui	✓ Oui	✗ Non accessible	✗ Non accessible
Pression demandée garantie	✓ Oui	✓ Oui	✗ Non accessible	✗ Non accessible
Spot à spot demandé garanti	✓ Jusqu'à 100% selon les offres	✓ Pour les 6 premiers d'1 mois	✗ Non accessible	✗ Non accessible
Emplacements préférentiels offerts	✓ Selon les offres	✓ 50% (EP 4)	✓ Jusqu'à 20% (EP6) sous réserve des disponibilités planning	✗ Non accessible
Délai demande réservation	Achat en ligne instantané Pendant les opérations PRIORITY DAYS	Jusqu'à 15 jours ouvrés de la diffusion	Jusqu'à 1 mois de la diffusion	Jusqu'à 1 mois de la diffusion
Retour planning anticipé	✓ Avant tous les autres modes d'achat délai selon les offres	✓ Sous 48h après réservation ou 72h après fin des PRIORITY DAYS	Au plus tard 14 jours calendaires avant début campagne	✗ Jusqu'à 7 ou 5 jours calendaires avant campagne selon période
Cible(s)	Selon les offres	Au choix	Au choix	! Liste restreinte : 15 cibles garanties
Médiaplanning modifiable par l'annonceur/ le mandataire	✓ Oui	✓ Oui	✓ Oui	! 1 modification maximum
Validation de la campagne par l'annonceur/ le mandataire	Dès l'achat de l'offre sur le site NRJ global	Dans les 48h post retour NRJ Global	Par défaut 6 jours calendaires avant début de la campagne	Par défaut 48h post retour NRJ Global
Médiaplanning modifiable par NRJ Global	Non	Non	! Oui : jusqu'à J-5 avant début campagne	! Oui : jusqu'à J-2 avant diffusion du spot
Mix Radio/Audio Digital	Selon les offres	Libre	! NRJ GLOBAL peut transférer jusqu'à 5% du CA Net Net Radio en Audio	! NRJ GLOBAL peut transférer jusqu'à 5% du CA Net Net Radio en Audio
Conditions d'annulation et pénalités / montant net net annulé	Non annulable Pénalité = 100% du montant annulé	Avant J-30 : 25% ou 50% selon période Après J-30 : 50% ou 100% selon période	Avant J-6 : 25% ou 50% selon période Après J-6 : 50% ou 100% selon période	Avant J-5 : 25% ou 50% selon période Après J-5 : 50% ou 100% selon période

04.01

PRIORITY DAYS :

L'ACHAT EN FORFAIT NET NET

UN ACHAT EN LIGNE POUR SÉCURISER
VOS CAMPAGNES ET ASSURER LEUR
ÉMERGENCE EN PÉRIODE
DE FORTE DEMANDE

PRIORITY
Days

nri
GLOBAL

PRIORITY DAYS 2025

Un mode d'achat en ligne pour sanctuariser les campagnes radio sur les périodes les plus demandées de l'année.

GARANTIE DE LA PRESSION PUBLICITAIRE

POSSIBILITÉ DE CONSTRUIRE SON MEDIAPLANNING

UN SERVICE JUSQU'À 100% DU SPOT À SPOT DEMANDÉ

ACHAT ANTICIPÉ, DIRECTEMENT SUR LE SITE DE NRJ GLOBAL

RETOUR PLANNING JUSQU'À 48H



PRIORITY DAYS

En période de forte demande, les PRIORITY DAYS sont une **opportunité pour les marques qui anticipent, de garantir la diffusion de leur campagne et de s'assurer de leur émergence.**

Avec la **conviction « LESS IS MORE » promue par NRJ GLOBAL**, les annonceurs bénéficient d'un environnement qui favorise l'attention. La maîtrise du temps publicitaire à 9 minutes maximum par heure en national a permis de **renforcer le contrat d'écoute** avec les auditeurs, de **favoriser l'émergence et l'attention** et ainsi de **renforcer l'efficacité publicitaire.**

Les PRIORITY DAYS proposées par NRJ GLOBAL sont des **opérations limitées dans le temps.** Ces opérations permettent un accès anticipé à l'espace publicitaire radio de NRJ GLOBAL pour la diffusion de campagnes publicitaires sur des **périodes prédéfinies.** Les PRIORITY DAYS interviendront en amont de ces périodes de diffusion selon le calendrier PRIORITY DAYS 2025.

Pour chaque PRIORITY DAYS NRJ GLOBAL mettra en vente des offres. Ces offres garantissent la pression publicitaire, permettent la construction de son mediaplanning avec, selon les offres la possibilité d'un service jusqu'à 100% du spot à spot demandé.

Les offres seront accessibles pendant la durée de chaque opération PRIORITY DAYS, sur la page dédiée du site NRJ GLOBAL.

Les campagnes issues des PRIORITY DAYS seront gérées prioritairement au sein du planning de NRJ GLOBAL par rapport à tous les autres modes d'achat, et bénéficieront d'un retour planning anticipé.

PRIORITY DAYS

CONDITIONS PARTICULIÈRES DES OPÉRATIONS PRIORITY DAYS

NRJ GLOBAL propose de nouvelles opérations limitées dans le temps et intitulées PRIORITY DAYS (ci-après la ou les « OPÉRATIONS »).

Les OPÉRATIONS permettent un accès anticipé à l'espace publicitaire radio de NRJ GLOBAL pour la diffusion d'une campagne publicitaire sur une période donnée en 2025.

CALENDRIER DES PÉRIODES DE DIFFUSION DES OPÉRATIONS :

Les périodes de diffusion des OPÉRATIONS PRIORITY DAYS ci-dessous sont données à titre indicatif, et susceptibles d'évoluer.

PÉRIODES DE DIFFUSION PRIORITY DAYS 2025
Du 6 au 19 janvier 2025
Du 3 au 16 mars 2025
Du 2 au 15 juin 2025
Du 1 ^{er} au 14 septembre 2025
Du 6 au 19 octobre 2025
Du 17 au 30 novembre 2025

NRJ GLOBAL se réserve la possibilité de supprimer ou d'ajouter une ou plusieurs OPÉRATIONS PRIORITY DAYS sur l'année. NRJ GLOBAL se laisse également la possibilité de modifier les dates des périodes de diffusion de chaque OPÉRATION PRIORITY DAYS.

NRJ GLOBAL informera les annonceurs et/ou leurs mandataires des dates et durée d'une OPÉRATION PRIORITY DAYS dans les 7 (sept) jours calendaires qui précèdent la date du lancement de l'OPÉRATION PRIORITY DAYS concernée

MODALITÉS D'ACCÈS

L'OPÉRATION se déroulera uniquement en ligne via une page Internet dédiée <https://deal.nrjglobal.com/> (ci-après le « SITE »).

Le SITE ne sera accessible qu'à compter du premier jour de l'OPÉRATION.

Tout annonceur et/ou son agence média (ci-après l'« ACHETEUR ») souhaitant accéder à l'OPÉRATION peut se rapprocher de NRJ GLOBAL pour obtenir un identifiant via son contact habituel ou en adressant un courriel en ce sens à l'adresse suivante : contact@nrjglobal.fr.

L'ACHETEUR pourra se connecter sur le SITE avec l'identifiant qui lui aura été préalablement transmis par NRJ GLOBAL. Cet identifiant est unique, personnel et confidentiel.

Lors de sa première connexion, il sera demandé à l'ACHETEUR de personnaliser son mot de passe.

Dans l'hypothèse où l'ACHETEUR représenterait un ou plusieurs annonceurs, il devra préciser de manière claire, précise et non équivoque l'identité de l'annonceur pour lequel il soumet une demande d'achat, étant précisé que l'ACHETEUR ne peut procéder à un achat que pour un seul annonceur à la fois.

Il est également rappelé que l'ACHETEUR ne peut réaliser une demande d'achat que pour un annonceur pour lequel il détient une attestation de mandat conforme et dûment signée.

NRJ GLOBAL se réserve le droit de ne pas tenir compte de tout achat qui ne permettrait pas d'identifier sans équivoque l'annonceur concerné.

DISPOSITIFS

L'OPÉRATION est composée de différentes gammes d'offres. Sur chaque OPÉRATION, NRJ GLOBAL se réserve la possibilité de modifier les noms de ces offres, leurs caractéristiques, leurs services associés ainsi que leurs prix.

NRJ GLOBAL se réserve la possibilité de modifier le nombre d'offres qui compose chacune des gammes d'une OPÉRATION disponibles au cours de l'OPÉRATION. Dans cette hypothèse, la modification sera apparente sur le Site.

La modification ne pourra pas porter sur une offre qui aurait déjà été achetée.

PRIORITY DAYS

CONDITIONS PARTICULIÈRES DES OPÉRATIONS PRIORITY DAYS

CONDITIONS TARIFAIRES

L'Opération est soumise à une tarification spécifique.

Les prix sont exprimés en Net Fin d'Ordre H.T. base 30 secondes, étant précisé que si l'ACHETEUR souhaite un autre format, le budget Net Net H.T. sera adapté en fonction de l'indice format choisi.

Les prix s'entendent hors frais de production et de mise à l'antenne qui sont à la charge de l'ACHETEUR.

CONDITIONS COMMERCIALES

1. Tout achat d'une offre par un ACHETEUR dans le cadre de l'OPÉRATION vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions particulières ainsi que les présentes Conditions Générales de Vente de NRJ GLOBAL. En cas de contradiction entre les présentes Conditions Particulières et les Conditions Générales de Vente, les Conditions Particulières priment.

2. L'achat d'une offre s'effectue via le SITE dans les conditions décrites supra.

L'achat est constitué par la validation concomitante par l'ACHETEUR de l'offre choisie, des présentes conditions particulières et des Conditions Générales de Vente

Tout achat est ferme et définitif, sans possibilité de modifications ultérieures.

Aucun achat ne pourra faire l'objet d'une demande d'annulation et/ou de remboursement, ce que l'ACHETEUR reconnaît expressément.

En conséquence, si l'ACHETEUR renonce à la diffusion de sa campagne dans le cadre de l'Opération, ou ne transmet pas sa demande de spot à spot, il reste redevable de l'intégralité du montant du ou des offre(s) acheté(s).

Le Site est équipé d'un service d'horodatage permettant de vérifier l'ordre d'achat des ACHETEURS. Les offres seront attribuées en fonction de l'ordre de validation des achats jusqu'à épuisement des offres.

Les données contenues dans les systèmes d'information en possession de NRJ GLOBAL ou de ses prestataires techniques ont force probante quant aux éléments de connexion et à la détermination de l'ordre des ACHETEURS.

3. L'Opération est accessible à l'ensemble des ACHETEURS uniquement en « payant ». Les échanges publicitaires, le barter et les éventuels gracieux sont exclus.

Un ACHETEUR peut souscrire à une ou plusieurs offre(s) dans le cadre de l'Opération.

Dans l'hypothèse où un ACHETEUR achèterait plusieurs offres avec des GRP différents, il pourrait combiner entre elles les différentes offres souscrites sous réserve de présenter un spot à spot différent pour chacune des offres afin de ne pas demander plusieurs fois une même demi-heure sur une même station un même jour.

Un ACHETEUR ne peut pas souscrire à une offre pour un groupe d'annonceurs au sens des Conditions Générales de Vente.

Une offre peut être achetée en complément de tout ou partie d'une campagne publicitaire classique. Dans cette hypothèse, l'offre sera achetée selon les conditions prévues aux présentes Conditions Particulières alors que la campagne publicitaire sera achetée selon les conditions prévues aux Conditions Générales de Vente ou selon le contrat annuel/ponctuel le cas échéant.

Les conditions spécifiques de l'Opération ne peuvent pas être étendues aux autres campagnes de l'Acheteur, achetées en dehors du cadre de l'Opération. Notamment, l'ACHETEUR ne peut pas se prévaloir d'un retour planning anticipé sur ses campagnes autres que celle(s) objet(s) du/des offres souscrite(s).

Les messages diffusés dans le cadre de l'Opération ne pourront faire l'objet d'aucun emplacement préférentiel garanti, sauf mention expresse contraire dans le descriptif de l'offre achetée.

Toute offre acquise dans le cadre de l'Opération ne pourra pas bénéficier des conditions de l'accord annuel conclu, le cas échéant, par l'ACHETEUR avec NRJ GLOBAL.

Toutefois, le cas échéant, les investissements réalisés dans le cadre de l'Opération participent à la réalisation de l'engagement annuel contractualisé ; le chiffre d'affaires Net Fin d'Ordre Hors Taxes généré dans le cadre de l'Opération rentre dans l'assiette du Chiffre d'affaires Brut Payant de l'accord annuel servant au calcul des remises.

04.02

PASS PRIORITY ET PASS LIBERTY
POUR PILOTER VOS CAMPAGNES
RADIO AU SPOT À SPOT

PASS PRIORITY 2025

ASSUREZ VOUS À L'AVANCE
DE LA PRESSION DE VOS CAMPAGNES

100% DE SERVICE *

**DEMANDE DE SPOT À SPOT SERVIE À 100%
POUR LES 6 PREMIERS PASS PRIORITY D'UN MOIS ***

CHOIX DE LA CIBLE DE COMMUNICATION **

50% D'EMPLACEMENTS PRÉFÉRENTIELS INCLUS ***

**RETOUR PLANNING ANTICIPÉ JUSQU'À 48H
APRÈS RÉSERVATION ******



Le PASS PRIORITY est un mode de commercialisation réservé exclusivement aux campagnes radio en Taux et respectant un cadre de négociation spécifique.

PASS PRIORITY

Les achats en PASS PRIORITY seront gérés prioritairement au sein du planning de NRJ GLOBAL par rapport aux achats en PASS LIBERTY et aux achats en FLEXI PACK, sous réserve d'un délai minimum de réservation de quinze jours ouvrés avant le premier jour de la campagne.

Le PASS PRIORITY permet à l'annonceur ou à son mandataire de sélectionner les tranches horaires au sein desquelles sera diffusé le spot publicitaire de l'annonceur, en fonction des disponibilités planning.

Les **6 premières demandes de réservation de chaque mois reçues par mail auront la garantie du respect du plan reçu par NRJ Global**, sous réserve de la réception du brief un mois, ou plus, avant le démarrage de la campagne.

Le plan (**spot à spot**) garanti sera le plan **retourné par NRJ Global dans le délai prévu**** :**

- Deux jours ouvrés après réception du brief dans les périodes hors PRIORITY DAYS.
- Trois jours ouvrés après fin des opérations PRIORITY DAYS.

L'application et le plan de roulement PASS PRIORITY seront garantis dans les 48h suivant l'envoi à l'annonceur ou à son mandataire ; au-delà des 48h, et en cas de non validation, l'espace sera remis à disposition de NRJ Global pour toute autre campagne.

Toute réservation d'un PASS PRIORITY devra faire l'objet d'une demande directe auprès de NRJ Global (contact commercial habituel ou passpriority@nrjglobal.com) et sera soumis à **l'accord de la régie**.

Le PASS PRIORITY peut être acheté en complément de tout ou partie d'une campagne Radio classique et fait l'objet d'un Bon De Commande distinct.

Les conditions des accords annuels ne s'appliquent pas sur le PASS PRIORITY Radio. Le chiffre d'affaires généré dans le cadre du PASS PRIORITY Radio rentre dans l'assiette du Chiffre d'Affaires Brut Payant servant au calcul des remises des accords annuels.

*Sous réserve de disponibilité planning. Le plan garanti sera le plan retourné par NRJ Global dans le délai prévu, à l'exception des 6 premières demandes de réservation de chaque mois qui auront la garantie du respect du plan reçu par NRJ Global, sous réserve d'une réception de la demande un mois, ou plus, avant le démarrage de la campagne.

** Dans la limite des cibles Médiamétrie disponibles au sein du planning NRJ GLOBAL.

***La répartition des Emplacements Préférentiels s'entend sur la base du nombre de messages ou du Montant Brut ou des GRP (à préciser au moment de la signature du Bon De Commande).

****48 heures : Deux jours ouvrés dans le cas d'une réception de la demande avant 16h, et trois jours ouvrés dans le cas d'une réception de la demande après 16h,



Le PASS LIBERTY est un mode de commercialisation réservé exclusivement aux campagnes radio en Taux et respectant un cadre de négociation spécifique.

Les achats en PASS LIBERTY seront gérés prioritairement au sein du planning de NRJ GLOBAL par rapport aux achats en FLEXI PACK, sous réserve d'un délai minimum de réservation de quatre semaines avant le premier jour de la campagne.

Le PASS LIBERTY permet à l'annonceur ou à son mandataire de sélectionner les tranches horaires au sein desquelles sera diffusé le spot publicitaire de l'annonceur, en fonction des disponibilités planning.

Le plan (spot à spot) sera retourné par NRJ Global au plus tard 14 (quatorze) jours calendaires avant la diffusion du premier spot de la campagne, sous réserve d'un délai minimum de réservation de quatre semaines.

Les campagnes devront être validées, par l'annonceur ou son mandataire, sur la base du retour de NRJ Global au plus tard 6 (six) jours calendaires avant le démarrage de la campagne.

En cas d'absence de retour de l'annonceur ou de son mandataire dans ce délai, l'achat sera considéré comme ferme et définitif.

Après validation, les annulations seront facturées sur la base des modalités définies en page 48.

Toute réservation d'un PASS LIBERTY devra faire l'objet d'une demande directe auprès de NRJ Global et sera soumise **à l'accord de la régie**.

NRJ GLOBAL se laisse la possibilité de répondre partiellement à la demande de réservation, en fonction des disponibilités planning.

Les campagnes en PASS LIBERTY pourront bénéficier d'emplacements préférentiels inclus, jusqu'à 20% en EP6 sous réserve des disponibilités planning et d'un délai minimum de réservation de quatre semaines avant le premier jour de la campagne.

Le PASS LIBERTY peut être acheté en complément de tout ou partie d'une campagne Radio classique en FLEXI PACK et fait l'objet d'un Bon De Commande distinct.

*Sous réserve de disponibilité planning.

** Sous réserve d'un délai minimum de réservation de quatre semaines

*** Dans la limite des cibles Médiamétrie disponibles au sein du planning NRJ GLOBAL.

****La répartition des Emplacements Préférentiels s'entend sur la base du nombre de messages ou du Montant Brut ou des GRP (à préciser au moment de la signature du Bon De Commande).

PASS LIBERTY 2025

OPTIMISEZ VOS CAMPAGNES EN SPOT A SPOT
POUR MAÎTRISER VOTRE MEDIAPLANNING

MEDIAPLANNING EN SPOT À SPOT *

CHOIX DE LA CIBLE DE COMMUNICATION **

JUSQU'À 20% D'EMPLACEMENTS PRÉFÉRENTIELS INCLUS ***

RETOUR PLANNING J-14 AU PLUS TARD, AVANT LE FLEXI PACK ****

PASS PRIORITY & PASS LIBERTY

TARIFS PREMIUMS

1 ÉCRANS PREMIUMS

L'Écran Premium est un espace de communication privilégié dans le prime des stations NRJ, NOSTALGIE, CHÉRIE FM et RIRE & CHANSONS.

Les écrans Premiums sont disponibles sur les tranches horaires suivantes, du lundi au vendredi :

- 6h, 7h et 8h

D'une durée de 60 secondes maximum, l'écran premium n'impose pas de durée minimum des messages*.

Les grilles de tarifs des écrans Premiums sont disponibles sur le site www.nrjglobal.com ou sur demande auprès de NRJ GLOBAL. Ils sont exprimés en brut H.T. base 30 secondes.

Ces tarifs sont révisables en cours d'année notamment à chaque vague d'audience radio nationale publiée par Médiamétrie.

Des frais de mise à l'antenne de 32 euros net H.T. seront appliqués à chaque message diffusé.

Les frais de mise à l'antenne ne peuvent bénéficier d'aucune remise commerciale.

*Sous réserve d'acceptation de NRJ GLOBAL.



NRJ VOTRE BOSS
DIT NON ?
MANU DIT OUI !

DOUBLE

VOTRE SALAIRE

MANU
DANS LE
6/10

ÉCOUTEZ MANU DANS LE 6/10
SUR NRJ À 07H05 ET 08H05 !

Inscriptions exclusivement par SMS au 7 10 12 (3x 0.75€ + prix SMS).
Modalités et règlement complet disponibles sur www.nrj.fr

NRJ
HIT MUSIC ONLY !

PASS PRIORITY & PASS LIBERTY

MAJORATIONS TARIFAIRES

2 MAJORATIONS TARIFAIRES

Les majorations tarifaires ci-dessous (2.1 à 2.5) s'appliquent toutes sur le Montant Brut Tarif des messages concernés.

2.1 Hors Écran/Parrainage

+50% La diffusion de messages en hors écran et/ou en parrainage est accessible sous certaines conditions et après accord de l'antenne concernée. Les formats disponibles pour le parrainage sont un billboard de 5" ou de 8". Par exemple pour le billboard 8", il convient d'appliquer un indice 60 par rapport au tarif 30" (majoration Hors Écran / Parrainage non incluse).

2.2 Écran de rigueur

+30% Choix d'un écran dans une tranche tarifaire donnée (hors Écran Premium).

2.3 Multi-spots dans un même écran

+20% Plusieurs messages d'une même campagne dans le même écran : +20 % sur le(s) spot(s) le(s) plus long(s).

2.4 Citation multi-marques et/ou multi-annonceurs

+25% Chaque citation d'annonceur ou de marque supplémentaire dans un message fera l'objet d'une majoration du tarif brut de +25 % par annonceur ou marque cité.

Cette majoration s'applique dans les cas suivants :

- Citation simple ou argumentée (descriptif produit, claim publicitaire...) pour tous les secteurs,
- Citation argumentée d'une marque (descriptif produit, claim publicitaire...) au sein d'un message du secteur Distribution.

Cette majoration ne s'applique pas dans les cas suivants :

- Les campagnes du secteur Distribution avec citation simple et non argumentée d'un annonceur,
- Les campagnes jeux ou concours pour lesquelles les marques des gains offerts sont simplement citées (sans argumentation produit ou claim publicitaire).

2.5 Émergence Classic

+40% La diffusion de votre message publicitaire classique juste avant l'écran publicitaire, avec un habillage sonore : virgule sonore avant et après votre message.

Sous réserve de validation de NRJ Global et des disponibilités planning.
Format maximum : 45s.



PASS PRIORITY & PASS LIBERTY

ABATTEMENTS TARIFAIRES

3 ABATTEMENTS TARIFAIRES

Les abattements tarifaires ci-dessous (3.1 à 3.6) s'appliquent sur le Montant Brut Modifié des campagnes concernées (achat en espace classique). Chaque abattement est net de toute autre remise ou abattement figurant dans les présentes Conditions Commerciales et Tarifaires.

3.1 Campagnes d'Informations Gouvernementales et Grandes Causes Nationales

-50% Pour toute campagne ayant reçu l'agrément du Service d'Information du Gouvernement (SIG) ou la qualification de Grande Cause Nationale.

3.2 Campagnes Collectives

-50% Pour toute campagne ayant reçu la qualification de campagne collective attribuée par NRJ GLOBAL après étude du dossier*.

*Sous réserve d'acceptation de NRJ GLOBAL. Une campagne publicitaire collective est une campagne réalisée à l'initiative d'un groupement ou d'une association professionnelle pour le compte d'un produit ou service générique sans mettre en avant une marque ou une entreprise particulière.

3.3 Campagnes Syndicats, Fédérations et Confédérations

-50% Pour toute campagne concernant des syndicats, fédérations et confédérations.

3.4 Campagnes TPE

-50% Pour toute campagne d'un annonceur ayant réalisé en 2024 un Chiffre d'Affaires consolidé inférieur à 2 millions d'euros. Les annonceurs souhaitant bénéficier de cet abattement devront fournir à NRJ GLOBAL les documents attestant de leur Chiffre d'Affaires et par conséquent de leur statut de TPE deux semaines au plus tard avant la diffusion de leur premier message publicitaire.

Un annonceur ayant réalisé en 2024 un Chiffre d'Affaires consolidé inférieur à 2 millions d'euros, mais appartenant à un groupe d'annonceurs ayant réalisé en 2024 un Chiffre d'Affaires consolidé supérieur à 2 millions d'euros ne pourra pas bénéficier de cet abattement.

3.5 Campagnes Nouveaux Annonceurs

-50% Tout annonceur absent de l'ensemble de l'offre radio commercialisée par NRJ GLOBAL en 2023 et 2024 et présent sur une station de radio commercialisée par NRJ GLOBAL en 2025 pourra bénéficier des abattements suivants selon les périodes tarifaires :

ou

- Périodes blanches et bleues : **-50 %**
- Autres périodes : **-40 %**

Ces conditions sont valables sur toutes les campagnes de l'annonceur au cours de l'année 2025.

Un annonceur qui changerait de dénomination sociale ou de nom commercial en 2025 ne sera pas considéré comme nouvel annonceur.

PASS PRIORITY & PASS LIBERTY

ABATTEMENTS TARIFAIRES

3.6 Campagnes PME - PMI

NRJ GLOBAL apporte son soutien aux petites et moyennes entreprises en leur permettant d'accéder facilement au média radio et de bénéficier de la puissance des stations commercialisées par NRJ GLOBAL. En 2025, les PME/PMI peuvent profiter d'un abatement tarifaire :

-40% Pour toute campagne sur les stations commercialisées par NRJ GLOBAL

Les annonceurs devront s'engager à investir un Montant Brut Payant minimum de 30 000€ en 2025.

Cet abatement s'applique sur le Brut Modifié de l'ensemble des campagnes 2025 de l'annonceur.

Tout annonceur ou groupe d'annonceurs ayant réalisé en 2024 un chiffre d'affaires consolidé inférieur à 50 millions d'euros peut accéder à cet abatement sous réserve de fournir les documents attestant de son chiffre d'affaires et par conséquent de son statut de PME/PMI. Ces documents doivent être transmis à NRJ GLOBAL deux semaines au plus tard avant la diffusion du premier message publicitaire.

Un annonceur ayant réalisé en 2024 un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros mais appartenant à un groupe ayant réalisé en 2024 un chiffre d'affaires consolidé supérieur à 50 millions d'euros ne pourra pas bénéficier de cet abatement. Cette offre PME/PMI est nette de toute autre remise ou abatement figurant dans les présentes Conditions Commerciales et Tarifaires.



PASS PRIORITY & PASS LIBERTY

CONDITIONS COMMERCIALES

Les Conditions Commerciales ci-contre sont applicables aux tarifs bruts payants des stations NRJ GLOBAL La Remise de Volume s'applique sur le chiffre d'affaires Brut Payant d'une campagne.

Les Remises de Volume, de Progression de Chiffre d'Affaires, ou « Cible Pro » s'additionnent entre elles et s'appliquent sur le Chiffre d'Affaires Brut Payant d'une campagne.

Les conditions d'application de ces remises en cas d'engagement annuel sont les suivantes :

Les annonceurs ayant un engagement annuel sur une et/ou plusieurs remises précitées sur les radios nationales NRJ GLOBAL sur l'année 2025 bénéficient de la remise correspondant à leur engagement annuel dès le début de l'année 2025.

Si l'engagement n'est pas respecté en fin d'année, NRJ GLOBAL procédera à la facturation du différentiel entre les conditions accordées par la lettre d'engagement et les Conditions Commerciales et Tarifaires.

Les engagements annuels permettant d'accéder à ces remises devront être formalisés au plus tard le 1er mars 2025.


En l'absence de lettre d'engagement, les remises appliquées sur chaque vague seront déterminées sur la base du Chiffre d'Affaires Brut Payant réalisé en 2025 à date.








En l'absence de contrat annuel signé, l'annonceur se verra proposer un contrat ponctuel. La signature dudit contrat permettra d'accéder à la Remise de Volume qui sera appliquée sur chaque vague et déterminée sur la base du chiffre d'affaires Brut Payant H.T. réalisé dans le cadre de ce contrat ponctuel.

4 REMISE DE VOLUME

La REMISE DE VOLUME s'applique à tout annonceur investissant sur les stations de radio nationales commercialisées par NRJ GLOBAL au cours de l'année 2025 (achat en espace classique).

La REMISE DE VOLUME s'applique selon le barème ci-dessous :

	
Tranche de CA Brut Payant 2025	Remise applicable sur le CA Brut Payant
Moins de 160 000 €	-13%
À partir de 160 000 €	-23%
À partir de 650 000 €	-25%
À partir de 1 320 000 €	-28%
À partir de 2 470 000 €	-31%
À partir de 5 000 000 €	-33%

 et/ou  et/ou  et/ou  et/ou  et/ou  et/ou 	
Tranche de CA Brut Payant 2025	Remise applicable sur le CA Brut Payant
Moins de 80 000 €	-17%
À partir de 80 000 €	-27%
À partir de 325 000 €	-29%
À partir de 660 000 €	-32%
À partir de 1 325 000 €	-35%
À partir de 2 500 000 €	-37%

Le CA Brut Payant pris en compte pour le calcul de la Remise de Volume est le Chiffre d'Affaires total Brut Payant facturé ou engagé (achat en espace classique) sur l'ensemble des supports radio nationaux commercialisés par NRJ GLOBAL en 2025.

PASS PRIORITY & PASS LIBERTY

CONDITIONS COMMERCIALES

5 REMISE DE PROGRESSION DE CHIFFRE D'AFFAIRES

La REMISE DE PROGRESSION DE CHIFFRE D'AFFAIRES s'applique à tout annonceur présent en 2024 sur une ou plusieurs stations de radio nationales commercialisées par NRJ GLOBAL et s'engageant à investir en 2025 un Chiffre d'Affaires total Net Net supérieur à celui de 2024 (achat en espace classique) selon le barème ci-dessous.

Le CA Net Net pris en compte pour le calcul de la Remise de Progression est le Chiffre d'Affaires total Net Net facturé ou engagé (achat en espace classique) sur l'ensemble des supports radio nationaux commercialisés par NRJ GLOBAL en 2024 (NRJ, NOSTALGIE, CHÉRIE FM et RIRE & CHANSONS).

Engagement de progression du CA Net Net 2025 vs 2024	Remise de progression de CA Net Net
À partir de +10%	-2%
À partir de +20%	-3%
À partir de +30%	-4%

6 REMISE « CIBLE PRO »

-5% La REMISE « CIBLE PRO » s'applique à tout annonceur communiquant en B to B et investissant en 2025 sur une ou plusieurs stations de radios nationales commercialisées par NRJ GLOBAL (achat en espace classique).

Le plan média sera entièrement réalisé par NRJ GLOBAL, en fonction des disponibilités planning.*

* Sous réserve d'acceptation de NRJ GLOBAL

PASS PRIORITY & PASS LIBERTY

CONDITIONS D'ANNULATION

7 CONDITIONS D'ANNULATION DU PASS PRIORITY

En cas d'annulation partielle ou totale d'une campagne en PASS PRIORITY, l'annonceur ou son mandataire dispose d'un délai de 3 jours ouvrés pour reprogrammer l'intégralité du montant net net annulé. Le montant net net devra être reprogrammé en Radio et/ou en Audio Digital pour une diffusion dans le mois en cours ou au maximum dans un délai d'un mois calendaire.

Toute reprogrammation doit être préalablement validée par NRJ GLOBAL et sous réserve des disponibilités planning.

Dans le cas contraire, NRJ Global pourra appliquer des pénalités, y compris en cas de non disponibilité planning.

Ces pénalités seront appliquées sur le montant net net annulé, en prenant en compte le 1er jour de diffusion de la campagne et selon la période tarifaire sur laquelle l'annulation intervient :

Pénalités PASS PRIORITY Appliquées sur le montant net net annulé	Périodes Bleues et Blanches	Autres périodes
Annulation avant J-30 du 1 ^{er} jour de diffusion de la campagne	25%	50%
Annulation après J-30 du 1 ^{er} jour de diffusion de la campagne	50%	100%

8 CONDITIONS D'ANNULATION DU PASS LIBERTY

En cas d'annulation partielle ou totale d'une campagne en PASS LIBERTY, l'annonceur ou son mandataire dispose d'un délai de 3 jours ouvrés pour reprogrammer l'intégralité du montant net net annulé.

Le montant net net devra être reprogrammé en Radio et/ou en Audio Digital pour une diffusion dans le mois en cours ou au maximum dans un délai d'un mois calendaire.

Toute reprogrammation doit être préalablement validée par NRJ GLOBAL et sous réserve des disponibilités planning.

Dans le cas contraire, NRJ Global pourra appliquer des pénalités, y compris en cas de non disponibilité planning.

Ces pénalités seront appliquées sur le montant net net annulé, en prenant en compte le 1er jour de diffusion de la campagne et selon la période tarifaire sur laquelle l'annulation intervient :

Pénalités PASS LIBERTY Appliquées sur le montant net net annulé	Périodes Bleues et Blanches	Autres périodes
Annulation Avant J-6 du 1 ^{er} jour de diffusion de la campagne	25%	50%
Annulation après J-6 du 1 ^{er} jour de diffusion de la campagne	50%	100%

04.03

FLEXI PACK
L'ACHAT RADIO EN
COÛT GRP NET NET
100% PRODUCTIVITÉ

FLEXI PACK RADIO

CONDITIONS DE L'ACHAT EN COÛT GRP NET NET GARANTI

1 MODALITÉS D'ACHAT DU FLEXI PACK

Le FLEXI PACK est un mode de commercialisation réservé exclusivement aux campagnes radio classiques en Coût GRP Net Net sur les quatre stations NRJ, NOSTALGIE, CHERIE FM et RIRE ET CHANSONS, et est soumis aux disponibilités planning.

NRJ GLOBAL et l'annonceur ou son mandataire conviendront ensemble, avant le début de la campagne, d'un Coût GRP Net Net Garanti 30 secondes (aussi appelé Coût GRP Net Net Base 100) par station sur une cible choisie parmi la liste définie, ci-après en point 3.

Ce Coût GRP Net Net Garanti 30 secondes par station sera le référent sur lequel NRJ GLOBAL s'engage dans le cadre des achats en FLEXI PACK.

Une fois défini conjointement, les indices Périodes, indices Pression Prime-Drive et indices Formats viendront s'appliquer sur le CGRP Net Net Garanti 30 secondes au moment de la réservation de la campagne.

Le Coût GRP Net Net Garanti pourra également être majoré des Emplacements Préférentiels (cf pages 59)

NRJ GLOBAL se réserve le droit de modifier l'ensemble des indices et des cibles définis en cours d'année. Les modifications seront communiquées au plus tard deux semaines avant leur date d'application.

Dans le cas où NRJ GLOBAL procéderait à des modifications d'indices et/ou de cibles éligibles, les conditions d'annulation des campagnes pourront être modifiées pour les campagnes directement impactées par ces modifications.

NRJ GLOBAL s'engage sur la base des GRP programmés dans les outils de planning de NRJ GLOBAL au moment de la facturation, le niveau de précision retenu pour les GRP étant de 4 décimales. Les GRP, issus des outils de planning de NRJ GLOBAL, seront utilisés pour le calcul du Coût GRP Net Net Garanti 30 secondes et du Budget Net Net.

Les campagnes achetées en FLEXI PACK feront l'objet d'une facturation mensuelle établie sur la base des GRP programmés au moment de l'établissement de la dite facture.

Toute demande de réservation sera soumise à la validation de NRJ GLOBAL.

Dans le cadre de l'achat en Coût GRP Net Net Garanti, toute demande de réservation d'espace publicitaire doit impérativement être adressée par l'acheteur au service Planning de NRJ GLOBAL par message électronique.

NRJ GLOBAL se laisse la possibilité de répondre partiellement à la demande de réservation, en fonction des disponibilités planning.

Les campagnes PRIORITY DAYS, PASS PRIORITY et PASS LIBERTY seront gérées prioritairement au sein du planning de NRJ GLOBAL par rapport aux campagnes FLEXI PACK.

NRJ GLOBAL s'engage à respecter le Coût GRP Net Net Garanti 30 secondes par station mais ne s'engage pas à respecter les critères médiaplanning (jours et tranches horaires) demandés par l'annonceur ou son mandataire au moment de la réservation de la campagne. NRJ GLOBAL pourra proposer à l'annonceur ou son mandataire une nouvelle répartition en fonction des disponibilités planning.

Les abattements et remises commerciales définis au sein des Conditions Commerciales de l'Achat en Taux ne sont pas applicables à l'achat en FLEXI PACK.

L'annonceur supporte en sus les frais de mise à l'antenne, incluant droits, taxes et impôts prévus par la législation: ils s'élèvent à 32 euros net H.T. au 1er janvier 2025 pour chaque message diffusé sur NRJ, NOSTALGIE, CHÉRIE FM et RIRE & CHANSONS, à l'exception des messages de compensation diffusés à la suite de problèmes de diffusion.

2 CONDITIONS D'ACCÈS ET DE RÉSERVATION

Le Coût GRP Net Net Garanti 30 secondes, ainsi que ses conditions d'application, devront impérativement être définis et acceptés par NRJ GLOBAL d'une part, et l'annonceur ou son mandataire d'autre part, avant la réservation de la campagne.

La programmation sera effectuée à 100% par NRJ GLOBAL. Le montant Net Net sera calculé sur la cible définie par l'annonceur ainsi que la vague applicable à la date de démarrage de la campagne.

Dans le cadre de l'achat en FLEXI PACK, toute demande de réservation d'espace publicitaire doit intervenir au moins un mois avant le démarrage de la campagne.

NRJ GLOBAL se réserve le droit de répondre partiellement à la demande de réservation.

NRJ Global se réserve également la possibilité de transférer jusqu'à 5% du montant Net Net Radio en Audio Digital.

FLEXI PACK RADIO

CONDITIONS DE L'ACHAT EN COÛT GRP NET NET GARANTI

NRJ GLOBAL communiquera un planning théorique :

- au plus tard 7 (sept) jours calendaires avant le démarrage de la campagne pour une diffusion en périodes Blanche, Bleue ou Verte.
- Au plus tard 5 (cinq) jours calendaires avant le démarrage de la campagne pour une diffusion sur les autres périodes.

Dans les cas où le 7^{ème} ou le 5^{ème} jour calendaire correspond à un samedi ou un dimanche, NRJ Global fera son retour planning le vendredi. Dans les cas où le 7^{ème} ou le 5^{ème} jour calendaire correspond à un jour férié, le retour interviendra le jour précédant le jour férié.

Toute demande de réservation comprenant une communication avec une interruption de 7 (sept) jours ou plus sera traitée sous la forme de plusieurs campagnes distinctes et fera l'objet de retours plannings distincts dans le respect des délais de retours indiqués ci-dessus.

Pour toute campagne d'une durée supérieure à 2 (deux) semaines calendaires, NRJ Global se réserve le droit de faire un retour partiel par quinzaine.

Après retour de NRJ Global, l'annonceur ou son mandataire dispose de la possibilité de faire une seule modification de programmation avant le démarrage de la campagne.

Pour toute demande de modification supplémentaire NRJ Global se réserve également la possibilité d'effectuer des modifications complémentaires, et ce jusqu'à J-2 de la diffusion d'un spot.

Les modifications à l'initiative de NRJ GLOBAL seront communiquées à l'annonceur ou son mandataire par l'envoi d'un nouveau plan.

Les campagnes devront être validées, par l'annonceur ou son mandataire, sur la base du retour de NRJ Global au plus tard 48 heures après le retour planning de NRJ Global.

En cas d'absence de retour de l'annonceur ou de son mandataire dans ce délai, l'achat sera considéré comme ferme et définitif.

Après validation, les annulations seront facturées sur la base des modalités définies en page 56.

NRJ Global se réserve le droit de fermer ponctuellement ou non à la commercialisation, sur une ou plusieurs stations, l'achat en FLEXI PACK sur certaines cibles et/ou périodes, dates, tranches horaires. Dans ce cas, l'annonceur ou son mandataire pourra effectuer sa demande de réservation sur les autres modes d'achats disponibles.

3 LISTE DES CIBLES ELIGIBLES À L'ACHAT EN FLEXI PACK

L'achat en FLEXI PACK est proposé sur une liste de 15 cibles.

CIBLES FLEXI PACK RADIO	
15-49 ans	Femmes 35-59 ans
25-49 ans	Femmes 25-49 ans av. enfants -15 ans
25-59 ans	Femmes RDF avec enfants -15 ans
35-59 ans	Hommes 25-49 ans
35 ans et +	Hommes 25-59 ans
50 ans et +	RDA 25-59 ans
25-49 ans avec enfants -15 ans	RDA -60 ans
Femmes 25-49 ans	

NRJ Global se laisse la possibilité de modifier la liste des cibles éligibles à l'achat en FLEXI PACK en cours d'année

FLEXI PACK RADIO

CONDITIONS DE L'ACHAT EN COÛT GRP NET NET GARANTI

4 INDICES DE PÉRIODES

Lors de sa demande de réservation, l'annonceur indiquera à NRJ GLOBAL les dates de sa campagne.

La Base 100 sera alors impactée par les indices de Périodes selon la grille ci-dessous, et en fonction des disponibilités planning.

PÉRIODE	P 1	P 2	P 3	P 4	P 5	P 6	P 7	P 8	P 9	P 10
NOM	BLEU	GOLD	BLANC	GOLD	ROUGE	BLEU	PLATINE	BLACK	PLATINE	BLEU
DATES	du 01/01/2025 au 05/01/2025	du 06/01/2025 au 19/01/2025	du 20/01/2025 au 02/03/2025	du 03/03/2025 au 11/05/2025	du 12/05/2025 au 13/07/2025	du 14/07/2025 au 24/08/2025	du 25/08/2025 au 16/11/2025	du 17/11/2025 au 30/11/2025	du 01/12/2025 au 24/12/2025	du 25/12/2025 au 31/12/2025
INDICE FLEXI PACK	90	140	110	140	160	90	180	190	180	90

Les Indices de Périodes sont révisables à tout moment, NRJ Global se laisse la possibilité de les modifier et en informera les annonceurs et leurs mandataires 3 (trois) semaines calendaires au moins avant leur entrée en vigueur.

5 INDICE DE PRESSION PRIME + DRIVE

Il convient d'appliquer l'indice ci-dessous à l'ensemble des spots de la campagne selon le poids de GRP demandé lors de la réservation sur le cumul des tranches horaires Prime et Drive

POIDS PRIME + DRIVE	INDICE
Moins de 50%	100
À partir de 50%	105

- Le Prime s'entend pour le Lundi à Vendredi de 6h00 à 9h00 + le Samedi de 9h à 14h00;
- Le Drive s'entend pour le Lundi à Vendredi de 16h00 à 20h00
- Le poids des tranches horaires Prime + Drive sera calculé en prenant pour référence le volume total de GRP en Lundi à Dimanche

Si le poids de GRP Prime et Drive d'une campagne est supérieur à 50% après retour planning NRJ GLOBAL alors que la demande de l'annonceur ou de son mandataire correspondait à un poids de GRP Prime Drive inférieur à 50% :

NRJ GLOBAL appliquera un indice PRIME-DRIVE de 100 à la campagne.

Si le poids de GRP Prime et Drive d'une campagne est supérieur à 50% suite à une modification ou annulation partielle de la réservation à l'initiative de de l'annonceur ou de son mandataire, et même si la demande initiale correspondait à un poids de GRP Prime Drive inférieur à 50% : NRJ GLOBAL appliquera un indice PRIME-DRIVE de 105 à la campagne.

FLEXI PACK RADIO

APPLICATION DES INDICES

5 CALCUL DU COÛT GRP NET NET INDICÉ ET DU BUDGET NET NET

COÛT GRP NET NET GARANTI 30 SECONDES
(aussi appelé BASE 100)

$$\begin{aligned} & \times \\ & \text{Indice } \mathbf{PÉRIODE} \\ & \times \\ & \text{Indice } \mathbf{PRESSION PRIME DRIVE} \\ & \times \\ & \text{Majoration } \mathbf{EP} \\ & = \end{aligned}$$

COÛT GRP NET NET 30 SECONDES INDICÉ

COÛT GRP NET NET 30 SECONDES INDICÉ

$$\begin{aligned} & \times \\ & \text{Indice } \mathbf{FORMAT} \\ & \times \\ & \mathbf{GRP} \text{ délivrés} \\ & = \\ & \mathbf{BUDGET NET NET} \end{aligned}$$

FLEXI PACK RADIO

APPLICATION DES INDICES

5 CONDITIONS D'ANNULATION DU FLEXI PACK

En cas d'annulation partielle ou totale d'une campagne en FLEXI PACK, l'annonceur ou son mandataire dispose d'un délai de 3 jours ouvrés pour reprogrammer l'intégralité du montant net net annulé. Le montant net net devra être reprogrammé en Radio et/ou en Audio Digital pour une diffusion dans le mois en cours ou au maximum dans un délai d'un mois calendaire. Toute reprogrammation doit être préalablement autorisée par NRJ GLOBAL et sous réserve des disponibilités planning.

Dans le cas contraire, NRJ Global pourra appliquer des pénalités, y compris en cas de non disponibilité planning.

Ces pénalités seront appliquées sur le montant net net annulé, en prenant en compte le 1er jour de diffusion de la campagne et selon la période tarifaire sur laquelle l'annulation intervient :

Pénalités FLEXI PACK Appliquées sur le montant net net annulé	Périodes Bleues et Blanches	Autres périodes
Annulation avant J-5 du 1 ^{er} jour de diffusion de la campagne	25%	50%
Annulation après J-5 du 1 ^{er} jour de diffusion de la campagne	50%	100%

Dans le cas d'une modification ou d'une annulation partielle intervenant sur une campagne en FLEXI PACK du fait de l'annonceur ou de son mandataire, NRJ Global appliquera les pénalités décrites ci-dessus et se réserve en sus la possibilité de modifier à son tour la campagne réservée.

Les modifications par NRJ Global pourront se faire à hauteur équivalente de la modification demandée par l'annonceur ou son agence, et ce à tout moment de la campagne et jusqu'à J-2 de la diffusion de chaque spot.

Les modifications à l'initiative de NRJ GLOBAL seront communiquées à l'annonceur ou son mandataire par l'envoi d'un nouveau plan.

04.05

CONDITIONS TARIFAIRES & COMMERCIALES COMMUNES

AU PASS PRORITY,
AU PASS LIBERTY & AU FLEXI PACK

CONDITIONS TARIFAIRES

COMMUNES PASS PRIORITY, PASS LIBERTY, FLEXI PACK

La réservation d'une campagne de publicité sera soumise à la signature préalable d'un contrat entre NRJ GLOBAL et l'annonceur et/ou son mandataire et ce pour tout mode d'achat d'espace publicitaire RADIO et toute offre commerciale proposés par NRJ GLOBAL.

Les Tarifs Bruts par station et les indices de formats sont applicables à la fois aux campagnes RADIO achetées en Taux et à celles achetées en Coût GRP Net Net Garanti.

1 TARIFS BRUTS PAR STATION

Les grilles de tarifs bruts des stations commercialisées par NRJ GLOBAL sont disponibles sur le site Internet www.nrjglobal.com ou sur demande auprès de NRJ GLOBAL. Les tarifs sont exprimés en Brut H.T. base 30 secondes à la demi-heure.

Ces tarifs sont révisables en cours d'année notamment à chaque vague d'audience radio nationale publiée par Médiamétrie.

Des frais de mise à l'antenne de 32 euros net H.T. seront appliqués à chaque message diffusé sur les stations nationales NRJ GLOBAL dans le cadre de ces tarifs bruts. Les frais de mise à l'antenne ne peuvent bénéficier d'aucune remise commerciale.

2 PÉRIODES TARIFAIRES

PÉRIODE	P 1	P 2	P 3	P 4	P 5	P 6	P 7	P 8	P 9	P 10
NOM	BLEU	GOLD	BLANC	GOLD	ROUGE	BLEU	PLATINE	BLACK	PLATINE	BLEU
DATES	du 01/01/2025 au 05/01/2025	du 06/01/2025 au 19/01/2025	du 20/01/2025 au 02/03/2025	du 03/03/2025 au 11/05/2025	du 12/05/2025 au 13/07/2025	du 14/07/2025 au 24/08/2025	du 25/08/2025 au 16/11/2025	du 17/11/2025 au 30/11/2025	du 01/12/2025 au 24/12/2025	du 25/12/2025 au 31/12/2025

Les tarifs valables pour chaque période sont consultables sur le site www.nrjglobal.com. Les tarifs sont révisables en cours d'année notamment à chaque vague d'audience radio nationale publiée par Médiamétrie.

CONDITIONS TARIFAIRES

COMMUNES PASS PRIORITY, PASS LIBERTY, FLEXI PACK

3 INDICES DE FORMAT

Les tarifs publiés sont exprimés en base 30 secondes.

Pour connaître le tarif au format, il convient d'appliquer l'indice correspondant à la durée du spot selon le barème ci-contre.

Tout format intermédiaire entre 5 et 60 secondes non listé ci-contre et sous réserve d'un accord préalable de NRJ GLOBAL, se verra appliquer l'indice du format supérieur (exemple : le format 12 secondes se verra appliquer l'indice du format 15 secondes).

Nous consulter pour tout format supérieur à 60 secondes.

Durée en secondes	Indices
5"	50
10"	65
15"	81
20"	93
25"	97
30"	100

Durée en secondes	Indices
35"	125
40"	150
45"	170
50"	180
55"	200
60"	240

4 MAJORATION TARIFAIRE EMBLEMES PRÉFÉRENTIELS

La majoration tarifaire Emplacements Préférentiels s'applique sur les messages concernés des achats en PASS PRIORITY, PASS LIBERTY ET FLEXI PACK.

Les demandes d'emplacements préférentiels seront servies en fonction des disponibilités planning.

Choix de l'emplacement préférentiel dans l'écran* :

+25% EP 2 : T1 ou F1 ⁽¹⁾

+20% EP 4 : T1, T2, F2 ou F1 ⁽²⁾

+15% EP 6 : T1, T2, T3, F3, F2 ou F1 ⁽³⁾

* T1 : tête d'écran, T2 : 2ème position, T3 : 3ème position, F3 : 3ème position avant la fin d'écran, F2 : avant-dernière position, F1 : dernière position.

⁽¹⁾ Les EP 2 s'entendent comme étant la première et la dernière position au sein des écrans publicitaires classiques.

⁽²⁾ Les EP 4 s'entendent comme étant les 2 premières et les 2 dernières positions au sein des écrans publicitaires classiques.

⁽³⁾ Les EP 6 s'entendent comme étant les 3 premières et les 3 dernières positions au sein des écrans publicitaires classiques.

CASCADE DU CHIFFRE D'AFFAIRES RADIO

HORS ACHAT PRIORITY DAYS ET HORS OFFRE « EASY AUDIO »

		PASS PRIORITY & PASS LIBERTY	FLEXI PACK
MONTANT BRUT TARIF			
Majorations Tarifaires:			
Majoration emplacement préférentiel	Toutes les Majorations Tarifaires s'appliquent sur la même assiette: le Brut Tarif	✓	✓
Majoration hors écran/parrainage		✓	Majorations intégrées directement à la modulation de Coût GRP Garanti
Majoration écran de rigueur		✓	
Majoration multi-spots dans un même écran		✓	
Majoration citation multi-marques et/ou multi-annonceurs		✓	
MONTANT BRUT MODIFIÉ			
Gracieux			
— ou —			
Abattements Tarifaires:			
Abattement Campagnes Gouvernementales et Grandes Causes Nationales	Tous les Abattements et modulations Tarifaires s'appliquent sur la même assiette: le Brut Modifié	✓	
Abattement Campagnes Collectives		✓	
Abattement Campagnes Syndicats, Fédérations, Confédérations		✓	
Abattement Campagnes TPE		✓	
Abattement Campagnes Nouveaux Annonceurs		✓	
Abattement Campagnes PME-PMI		✓	
— ou —			
Modulation de Coût GRP Garanti			✓
MONTANT BRUT PAYANT			
Remises Commerciales			
Remise de Volume	Toutes les Remises Commerciales s'appliquent sur la même assiette: le Brut Payant	✓	
Remise de Progression de Chiffre d'Affaires		✓	
Remise « Cible Pro »		✓	
MONTANT NET OU MONTANT NET NET			

04.06

**PLUS D'INTRÉGRATION
SUR NOS ANTENNES
AVEC LE SPONSORING RADIO**

CRÉEZ UN RENDEZ VOUS RÉGULIER

AVEC NOS OFFRES DE SPONSORING

ASSOCIEZ VOTRE MARQUE À 2 RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLES

MÉTÉO
4 SEMAINES

MATINALE
4 SEMAINES

PERFORMANCES



LUNDI - VENDREDI
40 PRÉSENCES

SAMEDI-DIMANCHE
28 PRÉSENCES

+

LUNDI - VENDREDI
80 PRÉSENCES

SAMEDI-JEUDI
72 PRÉSENCES

=

220 PRÉSENCES
151 GRP 35-59 ANS
31 MILLIONS CONTACTS



LUNDI - VENDREDI
60 PRÉSENCES

SAMEDI-DIMANCHE
64 PRÉSENCES

+

LUNDI - VENDREDI
40 PRÉSENCES

SAMEDI-JEUDI
84 PRÉSENCES

=

248 PRÉSENCES
84 GRP 25-59 ANS
12 MILLIONS CONTACTS

Pour connaître l'ensemble des offres de parrainage disponibles et les tarifs, contactez nos équipes commerciales



05

CONDITIONS COMMERCIALES & TARIFAIRES

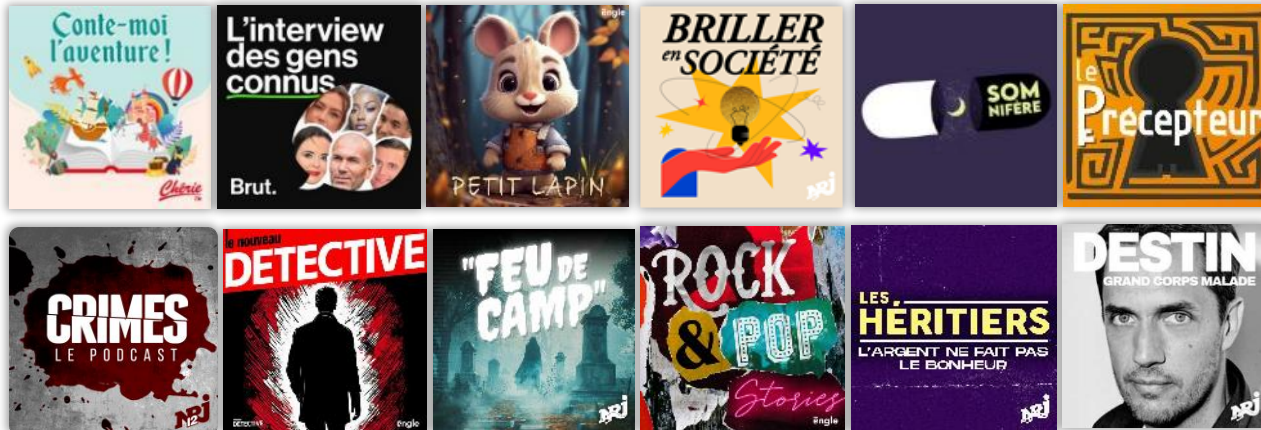
AUDIO DIGITAL - DISPLAY

PACK « 100% NATIFS »

TOUCHEZ UNE AUDIENCE EXCLUSIVE,
QUI CONSOMME DES PODCASTS NATIFS AU QUOTIDIEN

**COMMUNIQUEZ EN OUVERTURE
DES CONTENUS AUDIO ORIGINAUX**

Votre spot en préroll de
l'univers des podcasts natifs



NEW

2 SEMAINES DE DIFFUSION

**± 670 000
IMPRESSIONS
GARANTIES**

10K€ NETS HT

*Sous réserve de disponibilité et validation.

PACK « THÉMATIQUES PODCASTS »

PRÉEMPTÉZ UN UNIVERS THÉMATIQUE ET TOUCHEZ UNE AUDIENCE CAPTIVE

BIEN-ÊTRE



300 000 impressions

20K€ NETS HT

CULTURE



300 000 impressions

20K€ NETS HT

DIVERTISSEMENT



230 000 impressions

15K€ NETS HT

FAMILLE-ENFANTS



230 000 impressions

15K€ NETS HT

FORMAT : HOST READ

Durée : 1 mois de diffusion

AUDIO DIGITAL : FORMATS ET TARIFS

1 - TARIFS AUDIO DIGITAL

FORMATS	CPM NET HT
MIDROLL WEBRADIOS	9,00€
PREROLL WEBRADIOS	12,00€
MIX PREROLL & MIDROLL (WEBRADIOS)	10,00€
PREROLL PODCASTS	14,00€
PREROLL FLUX LIVE	14,00€
MIX PREROLL (FLUX LIVE, WEBRADIOS, PODCASTS)	13,00€
MIX AUDIO (PREROLL FLUX, WEBRADIOS, PODCASTS, MIDROLL WEBRADIOS)	11,00€

2 - INDICES PÉRIODES

Les majorations tarifaires ci-dessous s'appliquent toutes sur le CPM NET HT des insertions concernées.

PÉRIODES 2025	INDICES
DU 01/01 AU 02/03	80
DU 03/03 AU 11/05	100
DU 12/05 AU 13/07 <i>NEW</i>	110
DU 14/07 AU 24/08	70
DU 25/08 AU 31/12	120

3 - CIBLAGE & MAJORATIONS TARIFAIRES

Les majorations tarifaires ci-dessous s'appliquent toutes sur le CPM NET HT des insertions concernées.

GÉOLOCALISATION DIFFUSION « FRANCE » PAR DÉFAUT	CPM NET HT
RÉGION	+1€
DÉPARTEMENT	+2€
VILLE	+4€

DEVICES DIFFUSION TOUS DEVICES PAR DÉFAUT	CPM NET HT
DESKTOP/MOBILE/TABLETTE	+1€
ENCEINTES CONNECTÉES	CPM x 2
ÉCOUTE AU CASQUE	CPM x 2

SOCIO-DÉMO & COMPORTEMENTAL AUCUN PAR DÉFAUT	CPM NET HT
HOMME / FEMME	+1€
ÂGE : 18-24 / 25-34 / 35-44 / 45-54 / 55-64 / +65	+1€
AFFINITÉ	NOUS CONSULTER

AUTRES	CPM NET HT
ÉDITEUR (PAR DÉFAUT : RON)	+1€
CONTEXTUEL	+1€
CAPPING	+1€
EXCLUSION TRANCHE HORAIRE	+1€

AUDIO DIGITAL : FORMATS ET TARIFS

1 - FORMATS CLASSIQUES

EMPLACEMENT	FORMAT	MODE DE VENTE	TARIF NET HT*
Pavé	300x250	CPM	4€
Grand Angle	300x600	CPM	5€
Bannière responsive	320x50 / 468x60 / 728x90	CPM	5€
Masthead	970x250	CPM	8€
Giga bannière	970x90	CPM	5€
Tous formats IAB	Nous consulter	CPM	9€

Hors frais techniques et frais d'adserving.

2 – FORMATS HABILLAGE

EMPLACEMENT	FORMAT	MODE DE VENTE	TARIF NET HT*
Habillage Responsive rotation générale	Nous consulter	CPM	12€

CASCADE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DIGITAL

CPM NET HT TARIF

INDICE DE PÉRIODE

CPM TARIF INDICÉ NET HT

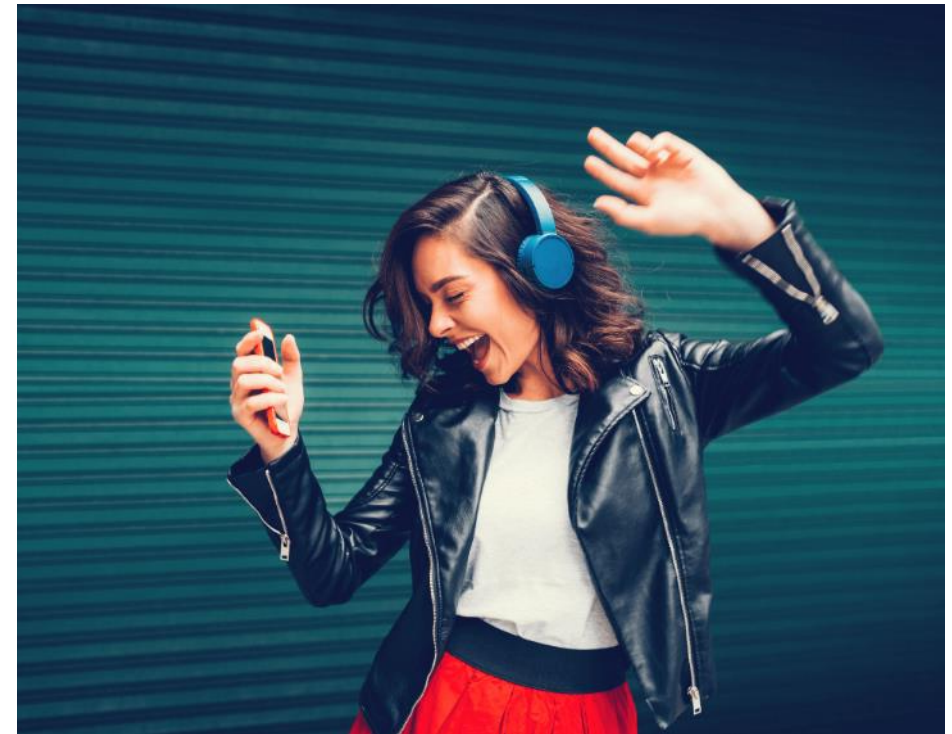
MAJORATION CIBLAGE

**MINORATION
(REMISE CAMPAGNES GOUVERNEMENTALES)**

CPM MODULÉ NET HT

REMISE COMMERCIALE

CPM NET NET HT



UNIFORMISATION DES SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES DES MESSAGES PUBLICITAIRES AUDIO DIGITAUX

Les régies publicitaires du Bureau de la Radio (RMC BFM Ads, Lagardère Publicité News, M6 Publicité, NRJ Global) ont annoncé en mars 2024, une 1ère action pour réduire l'impact carbone de la diffusion des messages publicitaires en audio digital.

Cette 1ère action vise à limiter le poids des messages publicitaires en audio digital afin de réduire l'impact carbone de la diffusion de la publicité. Cela réduit à la fois l'impact lié au stockage et à la diffusion des messages.

Ainsi, toutes les régies publicitaires se sont accordées pour que les messages de 30 secondes ne dépassent pas le poids de 1,5Mo, et les messages de 20 secondes, 1Mo.

Avec ces nouvelles spécificités techniques, l'impact carbone devrait être réduit respectivement d'environ de 10% à 20%. Après une 1ère étape d'information et de sensibilisation auprès des agences et annonceurs en 2024, ces spécificités techniques entreront en application partir du 1er janvier 2025.

(BUREAU DE LA
RADIO))



06

NRJ GLOBAL

**DES EXPERTISES DE
CONSEIL EN MEDIA & COMMUNICATION**

DES SOLUTIONS PERSONNALISÉES

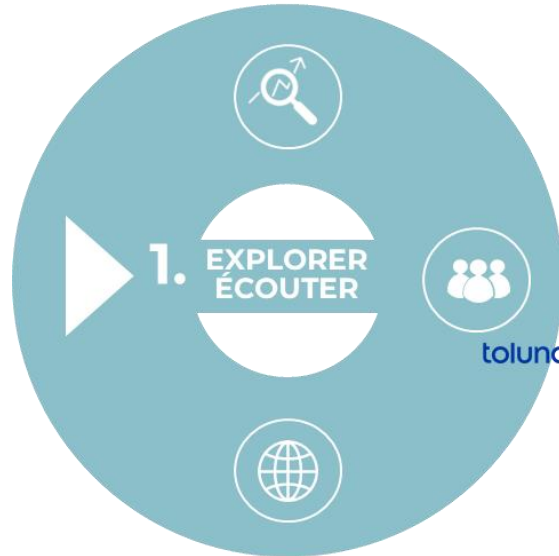
DE L'ANALYSE DE VOS ENJEUX À LA MESURE DE VOS PERFORMANCES

NEW



Analyse & Consulting

dont Strategic Advice



Social Intelligence



Design Thinking



Pré-test publicitaire



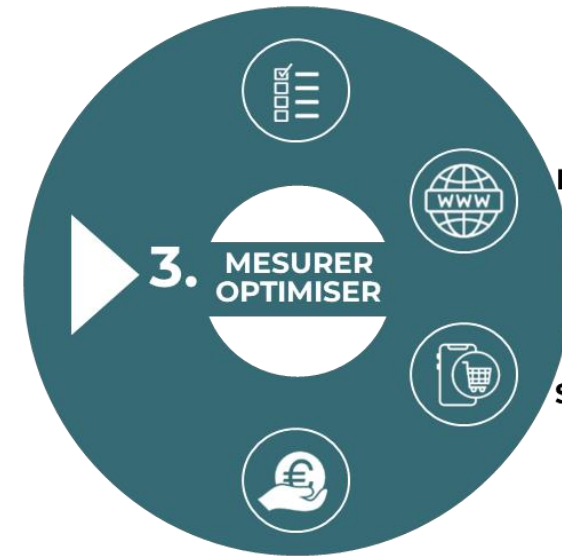
Impact du message RSE



Création



Post-test publicitaire



MMM ROI - ROI x RSE

Virtual Market



Drive to web
Audio Digital
adswizz

Impact Shoppers
KANTAR

«THE GOLD INSIGHTS »

NOTRE EXPERTISE CONSEIL AU SERVICE DE VOS COMMUNICATIONS

NEW

1 Identification des INSIGHTS CONSO

**VOTRE CIBLE EST INTERROGÉE
POUR IDENTIFIER SES ATTENTES
AVEC NOS QUICK INSIGHTS**

QUELLES THÉMATIQUES CAPTENT
SON ATTENTION, SES CRITÈRES
DE DÉCISION D'ACHAT...

2 PRODUCTION SPOT

**EN INTÉGRANT DANS LA
CRÉATION LES ENSEIGNEMENTS
ISSUS DU DISPOSITIF QUICK
INSIGHTS**

POUR CAPTER EFFICACEMENT
L'ATTENTION DE VOS CLIENTS

3 L'EFFICACITÉ mesurée via un pré-test

BILAN DE PRÉ-TEST*

**VOTRE MESSAGE EST TESTÉ
AFIN DE GARANTIR SON IMPACT
AUPRÈS DE VOTRE CIBLE.**

À partir de 20K€ NETS HT - Hors média

Contactez-nous pour activer votre campagne média et profitez des différentes solutions proposées par la régie :
Etudes, analyses et recommandations médiaplanning (radio, TV et digital), intégration au sein d'opérations spéciales...

* Spot radio ou audio. Sous réserve de faisabilité en fonction de la cible.

JEAN-PAUL

LE COLLECTIF DE BRAND ENTERTAINMENT

QUI DONNE DE LA VOIX À VOS MARQUES



JEAN-PAUL

LE DIVERTISSEMENT COMME RAISON D'ÊTRE

BRAND ENTERTAINMENT

Comme terrain d'expression différenciant

GRANDES ÉMOTIONS

Proposer des expériences uniques
pour les audiences des marques

LE COLLECTIF COMME RAISON D'AGIR

+ DE 20 COLLABORATEURS

Tous différents et tous passionnés

DE MULTIPLES PARTENAIRES

Pour co-créeer et co-produire
les programmes de communication

LE COLLECTIF S'EST DOTÉ D'UNE CHARTÉ ÉCO PRODUCTION



DES DISPOSITIFS IMPACTANTS

POUR CAPTER L'ATTENTION DES AUDITEURS



REVERB

DIFFUSION D'UN **SPOT DE 10 SECONDES EN DÉBUT OU FIN D'ÉCRAN**,
POUR ACCOMPAGNER VOTRE CAMPAGNE CLASSIQUE
AU SEIN DU MÊME ÉCRAN.

85%

ATTENTION*

+26 pts vs 1 seul message

63%

CONSIDERATION*

+14 pts vs 1 seul message

TOP HORAIRE

DIFFUSÉ AU DÉBUT OU **EN FIN D'ÉCRAN NATIONAL** AU PLUS PROCHE DE L'HEURE.
ANNONCE **DE L'HEURE DONNÉE PAR LA VOIX ANTENNE** ;
SUIVI D'UN MESSAGE PUBLICITAIRE
ENREGISTRÉ AVEC **UNE VOIX COMÉDIEN.**



ANNONCE TOP HORAIRE

Exemple : « Il est bientôt 18h sur NRJ.
Qu'allez vous manger ce soir, vous n'avez toujours pas fait vos courses ?
Pas de panique, XXX est ouvert jusqu'à 21h.. »

Contactez l'équipe Jean-Paul pour en savoir plus sur ces offres et découvrir l'ensemble de nos dispositifs émergents

*Toluna-Harris Interactive Septembre 2023. Auditeurs NRJ 18-65 ans 7 derniers jours.

Tarifs nous consulter. Sous réserve de validation antenne et de NRJ Global. Le médiaplanning sera confié à NRJ GLOBAL, diffusion en fonction des disponibilités planning. Les jingles seront produits par Spot Machine et seront à la charge de l'annonceur.

DÉVELOPPEZ VOTRE PROPRE IDENTITÉ SONORE

AVEC L'EXPERTISE MUSICALE DU GROUPE NRJ ET LE STUDIO CRÉATIF SPOT MACHINE

NEW

SIGNATURE SONORE

**UN ACCOMPAGNEMENT DE LA DIRECTION ARTISTIQUE
JUSQU'À LA MISE À DISPOSITION**

Expertise sonore, expertise musicale, direction artistique, brief musical

SPOT
MACHINE



LA SIGNATURE SONORE



LA NARRATION



LA VOIX



LA MUSIQUE

**À PARTIR DE
5 000 €**
Selon le brief et sur devis





07

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2025

RADIO & DIGITAL

07.01

RADIO

CONDITIONS GENERALES
DE VENTES

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE RADIO 2025

Les Conditions Commerciales et Tarifaires et les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à tout ordre de publicité recueilli par NRJ GLOBAL pour être diffusé sur les STATIONS NRJ, NOSTALGIE, CHÉRIE FM, RIRE & CHANSONS, LA GRANDE MUSIQUE, RADIO PANAME, LE FIGARO RADIO et MYZEN RADIO (ci-après les « STATIONS ») à compter du 1er janvier 2025. Les espaces publicitaires des STATIONS sont commercialisés par NRJ GLOBAL, régie exclusive des STATIONS sur le plan national.

Le signal des STATIONS et de manière générale, de l'ensemble des services du Groupe NRJ objets des présentes CGV, peut être repris, à partir du signal émis depuis la France, dans les territoires du monde entier, notamment par tout partenaire du Groupe NRJ – les publicités intégrées dans le signal d'origine des STATIONS ou services concernés à partir de la France pourront donc être retransmises dans tous territoires de réception desdites STATIONS ou desdits services. NRJ GLOBAL se réserve également la faculté, en fonction des territoires de réception des STATIONS ou services concernés, d'occulter le cas échéant les publicités intégrées dans le signal pour tenir compte de la réglementation applicable dans le territoire de réception.

La souscription d'un ordre de publicité ou d'un bon de commande par un annonceur ou par son mandataire auprès de NRJ GLOBAL entraîne l'acceptation sans réserve des Conditions Commerciales et Tarifaires, des présentes Conditions Générales de Vente et le respect des lois, règlements et usages régissant la publicité et la communication audiovisuelle.

Les présentes Conditions Générales de Vente prévalent sur toute condition d'achat que pourrait pratiquer l'annonceur ou son mandataire.

Seules peuvent y déroger les conditions particulières accordées dans le cadre des PRIORITY DAYS, d'opérations spéciales et/ou d'offres spécifiques et/ou de contrats commerciaux spécifiques.

La facturation s'applique sur la base des Tarifs, des Conditions Commerciales et Tarifaires et des Conditions Générales de Vente en vigueur au jour de la diffusion du message publicitaire/du début de la campagne.

Les Conditions Commerciales et Tarifaires et les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables du 1er janvier au 31 décembre 2025. Les Conditions Commerciales et Tarifaires et les présentes Conditions Générales de Vente ainsi que les Tarifs Bruts H.T. disponibles sur le site www.nrjglobal.com sont modifiables, en tout ou partie, à tout moment par NRJ GLOBAL, moyennant un préavis de 5 (cinq) jours calendaires. Ces modifications seront publiées sur le site internet susvisé.

CONDITIONS D'APPLICATION DES CONDITIONS TARIFAIRES ET COMMERCIALES

La réservation d'une campagne de publicité sur les STATIONS sera soumise à la signature préalable d'un contrat entre NRJ GLOBAL et l'annonceur et/ou son mandataire et ce pour tout mode d'achat d'espace publicitaire Radio et toute offre commerciale proposés par NRJ GLOBAL.

Sous réserve de la signature dudit contrat et sauf indications contraires dans les Conditions Commerciales et Tarifaires, les remises sont appliquées au premier Euro du palier d'engagement.

- Pour les contrats annuels (aussi appelés engagements annuels) :

Par engagement annuel, on entend un engagement d'achat d'espace auprès de NRJ GLOBAL pour une période supérieure ou égale à six (6) mois successifs dont la diffusion démarre au plus tard le 31 mai de l'année en cours et exprimé en Tarif Net Net H.T. ferme et irrévocable.

Les engagements annuels devront être formalisés au plus tard le 1er mars 2025, ou dans les deux (2) mois suivant le point de départ de la période de communication, et permettront d'accéder aux Remises de Volume, de Progression de Chiffre d'Affaires. Les remises commerciales sont appliquées sur le CA Brut Payant H.T. réalisés sur l'ensemble de l'année 2025.

- Pour les contrats non annuels :

L'annonceur se verra proposer un contrat ponctuel. La signature dudit contrat permettra d'accéder à la Remise de Volume qui sera appliquée sur chaque vague et déterminée sur la base du chiffre d'affaires Brut Payant H.T. réalisé dans le cadre de ce contrat ponctuel.

Si l'engagement de l'annonceur n'est pas respecté, NRJ GLOBAL procédera à la facturation du différentiel entre les conditions octroyées par le contrat et les Conditions Commerciales et Tarifaires applicables.

L'assiette du chiffre d'affaires Brut Payant H.T. servant au calcul des remises, dans le cadre d'un contrat annuel ou ponctuel, comprend la publicité classique (hors gracieux, hors achat via une plateforme d'enchères) et les offres commerciales publiées dans les Conditions Commerciales et Tarifaires ou en cours d'année.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE RADIO 2025

- **Le Chiffre d'Affaires « Brut Tarif »** correspond aux tarifs publiés par NRJ GLOBAL pondérés par le barème des indices de format.
- **Le Chiffre d'Affaires « Brut Modifié »** correspond au « Brut Tarif » après application des éventuelles majorations tarifaires.
- **Le Chiffre d'Affaires « Brut Payant »** correspond au « Brut Modifié », déduction faite des éventuels messages gracieux puis des éventuels abattements tarifaires.

Par CA Brut Payant, on entend le Chiffre d'Affaires Brut Payant facturé ou engagé sur chacune des STATIONS pour une campagne donnée.

Pour les campagnes en FLEXI PACK, le montant total cumulé des remises commerciales est plafonné à -47%.

- **Le Chiffre d'Affaires « Net »** correspond au « Brut Payant », diminué des remises commerciales (somme des Remises de Volume, de Progression de Chiffre d'Affaires, de Référencement 4 stations et « Cible Pro »). Les remises commerciales s'additionnent entre elles.
- **Le Chiffre d'Affaires « Net Net »** correspond au « Net »

Tout paiement sous forme d'échange publicitaire en contrepartie de marchandises, d'espaces publicitaires ou de services, ne donne pas lieu à l'application des Conditions Commerciales et Tarifaires et fera l'objet d'un contrat spécifique. Ces investissements ne rentrent pas dans l'assiette du Chiffre d'Affaires Brut Payant H.T.

L'agrément Service d'Information du Gouvernement (SIG) délivré par le ministère de référence devra être adressé à NRJ GLOBAL au moment de la réservation de la campagne (par message électronique à l'adresse : advglobal@nrj.fr) pour toutes les campagnes souhaitant bénéficier de l'abattement prévu dans les Conditions Commerciales et Tarifaires NRJ GLOBAL 2025 en Chapitre 04.2.

ANNONCEUR ET MANDATAIRE

Un annonceur peut acheter son espace publicitaire, soit directement auprès de NRJ GLOBAL, soit par l'intermédiaire d'un mandataire dûment désigné par lui. L'annonceur et/ou son mandataire seront désignés comme « acheteur » dans les présentes Conditions Générales de Vente.

On entend par « annonceur » au sens des présentes :

- Toute société ou personne physique réservant ou faisant réserver un ordre de publicité pour ses marques, produits, services, noms commerciaux ou enseignes, sur les STATIONS.

ou

- Un ensemble d'annonceurs regroupés au sein d'une même société répondant aux critères cumulatifs suivants :

- La majorité de leur capital est détenue par la société mère,
- Ils justifient d'une centralisation de leur achat d'espace, soit par la société mère, soit par une entité unique du groupe assurant en son sein les fonctions d'achat média,
- La consolidation doit être effective au 1er janvier 2025.

L'appartenance à un groupe d'annonceurs doit être obligatoirement justifiée à NRJ GLOBAL par lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

À compter de la date de réception de ladite lettre, les présentes Conditions Générales de Vente s'appliqueront alors au groupe d'annonceurs. Elles ne pourront en aucune manière être rétroactives.

Les mandataires, agissant au nom et pour le compte d'annonceurs, doivent justifier de leur qualité par la remise à NRJ GLOBAL d'une attestation de mandat (modèles disponibles sur le site www.nrjglobal.com ou sur demande auprès de NRJ GLOBAL). Ils s'engagent à informer NRJ GLOBAL des stipulations du contrat de mandat susceptibles d'avoir un effet sur l'exécution des prestations de NRJ GLOBAL (durée, périmètre, supports, produits...).

Aucune réservation d'espace publicitaire ne pourra être faite par un mandataire pour le compte d'un annonceur avant la réception par NRJ GLOBAL de ladite attestation conforme et dûment signée.

Les mandataires s'engagent à informer NRJ GLOBAL de la fin de leur mandat 1 (un) mois au moins avant la date d'effet par lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE RADIO 2025

CAMPAGNE RADIO

On entend par campagne radio : toute diffusion sur les STATIONS de NRJ GLOBAL d'une communication avec des créations identiques et une interruption maximum de 7 jours.

Toute demande de réservation comprenant une communication avec une interruption de plus de 7 jours sera traitée sous la forme de plusieurs campagnes distinctes.

ORDRES DE PUBLICITÉ ET MODALITÉS D'ACHAT D'ESPACE

NRJ GLOBAL recommande que l'achat d'espace publicitaire sur les STATIONS soit effectué par échange de données informatisées (EDI), conformément à la norme définie par l'association EDI Publicité.

L'acheteur effectuera l'achat d'espace publicitaire par message électronique selon les modalités définies dans un accord pour l'échange de données informatisées conclu entre NRJ GLOBAL et l'acheteur.

L'achat en Coût GRP Net Net Garanti (FLEXI PACK) est réservé aux stations suivantes : NRJ, NOSTALGIE, CHERIE FM et RIRE ET CHANSONS.

Dans le cadre de l'Achat en Taux (PASS PRIORITY et PASS LIBERTY) et de l'achat en Coût GRP Net Net Garanti (FLEXI PACK), toute demande de réservation d'espace publicitaire doit impérativement être adressée par l'acheteur au service Planning de NRJ GLOBAL par message électronique.

En cas de réservation par un mandataire, les demandes de programmation devront parvenir à NRJ GLOBAL accompagnées des attestations de mandat. Cette demande de réservation donnera lieu à l'envoi par NRJGLOBAL d'un ordre de publicité qui tiendra compte des disponibilités par rapport à la demande initiale.

Les campagnes en PASS LIBERTY devront être validées, par l'annonceur ou son mandataire, sur la base du retour de NRJ GLOBAL au plus tard 6 jours calendaires avant le démarrage de la campagne. En cas d'absence de retour de l'annonceur ou de son mandataire dans ce délai, l'achat sera considéré comme ferme et définitif.

Les campagnes en FLEXI PACK devront être validées, par l'annonceur ou son mandataire, au plus tard 48 heures après le retour de NRJ GLOBAL. En cas d'absence de retour de l'annonceur ou de son mandataire dans ce délai, l'achat sera considéré comme ferme et définitif.

Les campagnes en PASS PRIORITY devront être validées, par l'annonceur ou son mandataire, 48 heures après le retour de NRJ GLOBAL. En cas de non-respect de ce délai, NRJ GLOBAL se réserve la possibilité de disposer de cet espace pour toute autre campagne.

Sauf accord dérogatoire spécifiquement conclu entre NRJ GLOBAL et l'annonceur ou son mandataire, ou garantie particulière visée dans les présentes Conditions Générales de Vente accordées par NRJ GLOBAL et payée par l'annonceur ou son mandataire, l'obligation de NRJ GLOBAL porte sur la seule diffusion des messages publicitaires entre les dates de début et de fin de campagne communiquées par l'annonceur ou son mandataire et repris dans l'ordre de publicité en fonction des disponibilités.

Ainsi, il est convenu que le planning de diffusion de la campagne, établi par NRJ GLOBAL en considération des dates de début et de fin de diffusion souhaitées par l'annonceur ou son mandataire, n'est communiqué qu'à titre indicatif.

NRJ GLOBAL se réserve la possibilité de modifier, en tout ou partie, ce planning de diffusion, sans recours ni contestation possible de la part de l'annonceur ou de son mandataire. Cette possibilité est offerte à NRJ GLOBAL jusqu'à la date de diffusion de chaque message de la campagne.

En outre, NRJ GLOBAL se réserve la possibilité d'annuler l'ordre de publicité et/ou le bon de commande de l'annonceur ou son mandataire par courrier ou mail, pour quelque raison que ce soit, moyennant les préavis suivants :

- 7 (sept) jours ouvrés avant la date de démarrage prévue pour les Campagnes Classiques,
- 21 (vingt et un) jours ouvrés avant la date de démarrage prévue pour les Opérations Spéciales/Sponsoring.

L'ordre de publicité est personnel à l'annonceur ; en conséquence, il ne peut être cédé ou transféré même partiellement, sauf accord préalable de NRJ GLOBAL. L'ordre de publicité est également lié à un produit ou un service ou une marque ou un nom commercial ou une enseigne.

Le produit, le service, la marque, le nom commercial ou l'enseigne promu dans le message publicitaire doit correspondre à ce qui est indiqué dans l'ordre de publicité.

Toute modification de l'objet du message doit être préalablement autorisée par NRJ GLOBAL.

Tous les messages appartenant à un écran sont rattachés à la demi-heure de démarrage de l'écran.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE RADIO 2025

MODALITÉS, DÉLAIS, CONDITIONS TECHNIQUES DE DIFFUSION

L'annonceur ou le mandataire devra remettre à NRJ GLOBAL, pour chaque ordre de publicité, les messages enregistrés au plus tard 8 (huit) jours ouvrables avant la date de diffusion prévue sur les STATIONS :

- La livraison via la plateforme COPIESTATION (www.copiestation.com) est recommandée. Dans ce cas, l'annonceur et son mandataire reconnaissent et déclarent avoir tous les droits et autorisations nécessaires à l'utilisation du service COPIESTATION et garantissent NRJ GLOBAL contre tous recours de ce chef.
- soit sur support CD (au format Wav -9 db uniquement) ou support clé USB (pas de restitution des supports numériques),

Les messages remis par mail ou par lien FTP ne sont pas acceptés

Tout message publicitaire devra impérativement comporter un fond musical et être conforme aux spécifications portées sur l'ordre de publicité (qualité, durée, Sacem...).

En cas de remise tardive du message ou de non-conformité aux caractéristiques prévues (qualité, durée, fond musical absent...), NRJ GLOBAL se réserve le droit de ne pas diffuser le message en tout ou partie.

L'intégralité du prix des messages sera due par l'annonceur ou son mandataire, qu'ils aient été ou non diffusés.

- Adresse de livraison : NRJ GLOBAL, Service Diffusion, 22 rue Boileau 75016 Paris.
- Contact Service Diffusion : 01 40 71 43 17 / 01 40 71 43 11.
- Adresse e-mail : diffusionnrjradio@nrj.fr

Pour les messages fournis sur support CD, chaque CD devra être étiqueté avec les mentions suivantes :

- nom de l'annonceur et de la campagne,
- numéro de la campagne figurant sur l'ordre de publicité,
- titre et durée du message,
- texte du message,
- plan de roulement.

Chaque CD sera accompagné d'un relevé des œuvres musicales, littéraires ou artistiques utilisées et susceptibles de donner lieu à la perception de droits à l'occasion de la diffusion du message.

Si pour une raison quelconque, hors remise tardive ou non conforme, un message publicitaire, hors opérations spéciales, ne peut être diffusé sur les STATIONS, l'annonceur en sera averti par la radio concernée et/ou par NRJ GLOBAL.

L'annonceur bénéficiera d'un avoir du montant net correspondant au montant net du message publicitaire prévu.

ANNULATION OU MODIFICATION D'ORDRE DE PUBLICITÉ ET/OU DE BON DE COMMANDE PAR L'ANNONCEUR OU SON MANDATAIRE

A l'exception de cas de force majeure, toute modification ou annulation d'ordre de publicité et/ou de bon de commande, même partielle, par l'annonceur ou son mandataire, obligatoirement formulée par courrier ou email, entraînera, à la charge de l'annonceur, un dédit dans les conditions suivantes :

- pour les Campagnes en PASS PRIORITY :

- à plus de 30 (trente) jours calendaires de la date indicative de diffusion des messages, NRJ GLOBAL sera en droit de facturer un dédit de 25% du montant net net annulé en périodes Bleue et Blanche, et de 50% sur les autres périodes.

- à moins de 30 (trente) jours calendaires de la date indicative de diffusion des messages, NRJ GLOBAL sera en droit de facturer un dédit de 50% du montant net net annulé en périodes Bleue et Blanche, et de 100% sur les autres périodes

- pour les Campagnes en PASS LIBERTY,

- à plus de 6 (six) jours calendaires de la date indicative de diffusion des messages, NRJ GLOBAL sera en droit de facturer un dédit de 25% du montant net net annulé en périodes Bleue et Blanche, et de 50% sur les autres périodes.

- à moins de 6 (six) jours calendaires de la date indicative de diffusion des messages, NRJ GLOBAL sera en droit de facturer un dédit de 50% du montant net net annulé en périodes Bleue et Blanche, et de 100% sur les autres périodes.

- pour les Campagnes en FLEXI PACK,

- à plus de 5 (cinq) jours calendaires de la date indicative de diffusion des messages, NRJ GLOBAL sera en droit de facturer un dédit de 20% du montant net net annulé en périodes Bleue et Blanche, et de 50% sur les autres périodes.

- à moins de 5 (cinq) jours calendaires de la date indicative de diffusion des messages, NRJ GLOBAL sera en droit de facturer un dédit de 50% du montant net net annulé en périodes Bleue et Blanche, et de 100% sur les autres périodes.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE RADIO 2025

- pour les Opérations Spéciales/Sponsoring, à moins de 21 (vingt et un) jours ouvrés de la date indicative de démarrage prévue, NRJ GLOBAL sera en droit de facturer un dédit de 100% du montant net total de la campagne.

L'espace publicitaire annulé est remis à la disposition de NRJ GLOBAL. En cas de déclenchement par les autorités nationales de mesures de restrictions d'activités, les demandes d'annulation dans le cadre d'une pandémie seront examinées par NRJ GLOBAL.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES AU PARRAINAGE

CONDITIONS DU PARRAINAGE

Chaque opération de parrainage fait l'objet d'un bon de commande spécifique. Les opérations de parrainage sont encadrées par l'article 9 du décret n° 87-239 du 6 avril 1987, ou le cas échéant toute nouvelle réglementation en vigueur au moment de la diffusion de la campagne de parrainage. L'obligation de NRJ GLOBAL porte sur la seule diffusion des opérations de parrainage sur la(les) STATION(S) telle que mentionnée dans le contrat de parrainage à l'exclusion de tout engagement en matière d'horaire de diffusion et de performances d'audience. En conséquence, le parrain ne peut se prévaloir d'une modification d'horaire, de jour ou de sous performances d'audience pour solliciter une régularisation de la facturation.

Les STATIONS se réservent le droit de diffuser des autopromotions non parrainées en faveur de l'émission parrainée. Les dates, horaires et durées de diffusion de(s) l'émission(s) et éventuellement des autopromotions, objets du contrat de parrainage, sont donnés à titre purement indicatif et sans garantie.

Les STATIONS et NRJ GLOBAL se réservent le droit de modifier en tout ou partie les dates, heures et durées des émissions ou d'annuler celles-ci, sans que l'annonceur ne puisse faire valoir auprès de NRJ GLOBAL ou des supports aucune réclamation, ni demander de dommages et intérêts. Les opérations de parrainage sont indépendantes de l'achat d'espace classique. L'acheteur d'une opération de parrainage ne dispose d'aucun droit de regard tant sur les autres opérations de parrainage en cours sur la STATION concernée que sur le contenu des messages publicitaires diffusés dans les écrans ou les autopromotions.

DOTATIONS

Le parrain, à l'exclusion de tout autre annonceur, peut par ailleurs participer à la dotation des émissions de jeux et des séquences de jeux diffusées au sein d'émissions autres que des émissions de jeux. A ce titre, le parrain : (i) prend en charge le coût des dotations ; (ii) porte, selon le règlement de jeu établi, la responsabilité de l'envoi des

lots aux gagnants. Le parrain doit alors adresser les lots aux gagnants au plus tard dans les trois (3) mois de la transmission par la STATION de leurs coordonnées.

Un fichier de suivi des lots sera communiqué par le parrain à la STATION mentionnant la date d'envoi, la preuve d'envoi et le nom du transporteur le cas échéant ; (iii) s'engage à fournir une dotation dont la valeur correspond à celle indiquée dans le règlement de jeu. En cas de dotation d'un montant inférieur à la valeur annoncée dans le règlement de jeu, le parrain serait redevable envers le gagnant du montant correspondant à la différence en numéraire.

En cas de défaillance du parrain dans l'envoi de lots au-delà de ce délai de trois (3) mois, la STATION se substituera au parrain et adressera le lot ou un lot de valeur équivalente au(x) gagnant(s) concernés, et en refacturera le montant correspondant (coût du lot et transport le cas échéant) au parrain. Le parrain garantit NRJ GLOBAL et les STATIONS contre tout recours et/ou toute réclamation émanant de quiconque, notamment des gagnants, du fait de la dotation.

Afin de prendre en compte les enjeux de transition écologique, NRJ GLOBAL sensibilise ses partenaires à promouvoir des dotations plus écoresponsables.

PRISE D'OPTION ET CONDITIONS D'ANNULATION

Un acheteur a la possibilité de poser une option sur un programme pendant quinze (15) jours calendaires. Passé ce délai et en l'absence de confirmation écrite, NRJ GLOBAL disposera à nouveau librement de l'espace publicitaire réservé. Dans le cas d'une proposition d'un achat ferme par un autre annonceur, l'annonceur en option dispose de quarante-huit (48) heures pour confirmer ou non l'achat de l'opération de parrainage. Toute annulation d'une opération de parrainage doit être notifiée par écrit à NRJ GLOBAL au plus tard vingt-huit (28) jours calendaires avant la date de diffusion du premier message de l'opération. L'espace publicitaire annulé sera remis à la disposition de NRJ GLOBAL. Si ce délai n'est pas respecté, l'annonceur demeurera redevable de l'intégralité du montant de l'opération. Une opération de parrainage ne peut être annulée ou raccourcie en cours de diffusion, sauf dans le cas d'un changement de programmation entraînant l'arrêt du programme parrainé. Toute opération ayant débuté devra s'achever à la date prévue dans le contrat.

PRODUCTION DES ÉLÉMENTS DU PARRAINAGE

Les éléments de parrainage de toute émission des STATIONS sont impérativement produits par SPOT MACHINE (activité de production sonore et vidéo de la société NRJ GLOBAL), en coordination avec l'annonceur ou avec l'agence spécialement mandatée à cet effet. Toute exploitation par l'annonceur autre que celle prévue dans le cadre des présentes est soumise à l'autorisation préalable et expresse de SPOT MACHINE ou de l'antenne.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE RADIO 2025

Avant toute réalisation, SPOT MACHINE transmet à l'annonceur ou à son agence une note d'intention accompagnée d'un devis. Les prestations réalisées par SPOT MACHINE sont soumises aux « Conditions Générales de Vente SPOT MACHINE » disponibles sur demande. La facture établie par NRJ GLOBAL au titre des prestations SPOT MACHINE est payable à trente (30) jours le 10 du mois suivant. Dès lors que l'annonceur dispose d'éléments de parrainage, ces éléments seront soumis à la validation préalable de l'antenne. Les modalités de livraison des éléments de parrainage sont identiques à celles des campagnes classiques (cf. page 80).

CONDITIONS DES PRESTATIONS ETUDES & INSIGHTS

Les Etudes & Insights figurant aux présentes Conditions Commerciales et Tarifaires constituent des prestations de services proposées par NRJ GLOBAL distinctes de l'achat d'espace publicitaire.

Ces prestations sont fournies par NRJ Global à l'Acheteur après échanges entre les parties et sur devis accepté et signé précisant notamment le détail des prestations, les prix et conditions de facturations et de paiement.

En acceptant et signant le devis, l'Acheteur reconnaît et accepte expressément que

- tout ou partie des prestations soient sous-traitées par NRJ GLOBAL auprès de ses partenaires lesquels s'engagent à assurer la confidentialité des informations qui leurs sont communiquées dans le cadre de la réalisation des prestations,
- les prestations ne sauraient avoir pour objet ou pour effet de lui communiquer des données confidentielles de concurrents de l'Acheteur et auxquelles NRJ GLOBAL et/ou ses partenaires auraient eu accès
- les informations contenues dans les prestations livrées, peuvent inclure, des propositions de nouveaux services, des idées ou concepts que l'Acheteur devra considérer comme étant confidentiels
- les prestations de NRJ GLOBAL sont des prestations de conseils et/ou d'analyses qui ne sauraient en aucune manière engager sa responsabilité s'agissant notamment de l'adéquation des éléments remis aux besoins explicites ou implicites de l'Acheteur, de l'exactitude et/ou l'exhaustivité des données, des décisions et/ou stratégies de l'Acheteur découlant de l'usage des résultats livrés.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE RADIO 2025

TARIFS, FACTURATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

TARIFS

Les tarifs et barèmes de remises sont communiqués par NRJ GLOBAL sur simple demande. NRJ GLOBAL se réserve le droit de les modifier à tout moment et en informera les annonceurs 5 (cinq) jours calendaires au moins avant leur entrée en vigueur.

NRJ GLOBAL se réserve toutefois le droit de modifier à titre exceptionnel le tarif et/ou l'intitulé des écrans publicitaires dans un délai inférieur à cinq (5) jours calendaires avant leur entrée en vigueur, notamment en cas de modification exceptionnelle des programmes ou de réaménagement nécessaire de son planning qui impliquerait la modification de la durée des écrans publicitaires afin de respecter les règles de diffusion des messages publicitaires auxquelles sont soumises les STATIONS. Les nouveaux tarifs seront applicables aux contrats en cours. L'annonceur pourra cependant maintenir, annuler ou reprogrammer ses réservations (impactées par les modifications tarifaires) sur d'autres écrans sous réserve de disponibilités au planning et sous réserve de l'application des conditions d'annulation. NRJ GLOBAL en informera les acheteurs dans les meilleurs délais.

Les tarifs applicables aux messages sont ceux en vigueur au moment de la diffusion. Les tarifs sont indiqués hors taxes ; tous droits, impôts et taxes perçus sur la diffusion des messages publicitaires sont à la charge de l'annonceur.

FACTURATION

Les factures seront transmises à l'annonceur dans le mois de la diffusion avec, le cas échéant, une copie adressée au mandataire. Avec l'accord de l'annonceur ou de son mandataire, NRJ GLOBAL pourra avoir recours à la facturation électronique, et adressera alors ses factures en format pdf signé. Les factures, quel que soit leur mode de transmission, valent justificatifs de diffusion au sens de l'article 23 de la loi n°93-122 du 29 janvier 1993, dite « Loi Sapin ».

CONDITIONS DE PAIEMENT

Les factures sont payables par virement ou par chèque à l'ordre de NRJ GLOBAL à 30 (trente) jours fin de mois le 10 (dix) du mois suivant.

Néanmoins, tout client non référencé auprès de la Direction Financière de NRJ GLOBAL ou tout client référencé n'apportant pas de garantie quant à sa situation financière se verra demander un paiement total ou partiel avant toute diffusion.

Les paiements anticipés ne donnent lieu à aucune remise supplémentaire. Les factures émises par NRJ GLOBAL n'ouvrent pas droit à l'escompte. Conformément aux dispositions de l'article L. 441-10 du Code de commerce, toute somme non payée après la date d'échéance prévue sur la facture donnera lieu au paiement d'intérêts de retard calculés au taux minimum de 15 % (quinze pour cent) par an au prorata du nombre de jours de retard, décompté dès le lendemain de l'échéance, sur la base annuelle de 360 jours. Si le taux de 15% (quinze pour cent) précité devenait inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, le taux de pénalité appliqué serait alors porté à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal arrondi au nombre entier supérieur. En outre une indemnité de 40 (quarante) euros pour frais de recouvrement sera exigible de plein droit.

Par dérogation aux articles 1998 et suivants du Code Civil, l'annonceur et le mandataire sont solidairement responsables du paiement des factures. Le paiement au mandataire ne libère pas l'annonceur vis-à-vis de NRJ GLOBAL.

FRAIS DE MISE À L'ANTENNE

L'annonceur supporte en sus les frais de mise à l'antenne, incluant droits, taxes et impôts prévus par la législation : ils s'élèvent à 32 euros net H.T. au 1er janvier 2025 pour chaque message diffusé sur NRJ, NOSTALGIE, CHÉRIE FM et RIRE & CHANSONS, LA GRANDE MUSIQUE, RADIO PANAME, LE FIGARO RADIO et MYZEN RADIO y compris pour les messages gracieux et les messages liés aux campagnes d'échange, à l'exception des messages de compensation diffusés à la suite de problèmes de diffusion et des messages gracieux «grande cause».

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE RADIO 2025

GARANTIE

L'annonceur et le mandataire garantissent solidairement et conjointement la conformité des messages aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux recommandations de l'ARPP (Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité). Ils garantissent NRJ GLOBAL et les STATIONS contre tout recours émanant de tout tiers à quelque titre que ce soit du fait de la diffusion des messages transmis. Ainsi, les messages sont diffusés sur les STATIONS sous la seule responsabilité de l'annonceur.

L'annonceur et/ou son mandataire garantissent notamment que les messages, ainsi que les éléments entrant dans leur composition, y compris ceux afférents à la musique et aux différents éléments sonores, sont livrés libres de tous droits, l'annonceur en faisant son affaire personnelle.

L'annonceur et/ou son mandataire et/ou son agence de publicité devra ainsi faire son affaire préalable de toute autorisation de tout ayant droit (auteurs, producteurs, concepteurs, réalisateurs, éditeurs, interprètes, et, d'une manière générale, de toute personne physique ou morale qui s'estimerait lésée par la diffusion des messages publicitaires, à quelque titre que ce soit, ou qui estimerait avoir un droit à faire valoir à l'occasion de la diffusion des messages publicitaires par les STATIONS) éventuellement nécessaire à la reproduction et à la diffusion des messages publicitaires ainsi que des illustrations musicales, et garantit NRJ GLOBAL et les STATIONS de ce chef.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LIBERTÉ ÉDITORIALE

Les STATIONS sont seules maîtres de leurs programmes, de leurs horaires, de leurs écrans publicitaires, de la composition de chaque session, du style général de la publicité et se réservent la possibilité de les modifier. NRJ GLOBAL et les STATIONS se réservent le droit de refuser toute publicité qu'elles jugeront contraire aux réglementations en vigueur, à la bonne tenue, à la bonne présentation, à la ligne de conduite des émissions ou à la ligne éditoriale des programmes des STATIONS.

NRJ GLOBAL et les STATIONS se réservent également le droit de refuser tous les messages qui seraient contraires aux règles de la profession, ainsi que toute publicité susceptible de porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou de heurter les convictions morales, religieuses, culturelles et politiques des auditeurs des STATIONS. NRJ GLOBAL et les STATIONS pourront également refuser toute publicité faisant mention, directement ou indirectement,

des concurrents des STATIONS ou tout message qui comporterait des rappels ou des éléments d'une émission ou d'un programme dont les droits sont détenus par un concurrent des STATIONS.

La responsabilité des STATIONS et/ou celle de NRJ GLOBAL ne pourra en aucun cas être recherchée dans le cas d'un refus au titre du présent article.

IMPOSSIBILITÉ OU INTERRUPTION DE DIFFUSION

Toute interruption ou impossibilité de diffusion sur l'une des STATIONS consécutive à un cas de force majeure ou à une décision de l'ARCOM, exonère NRJ GLOBAL ainsi que les STATIONS concernées, de toute responsabilité. Les diffusions réalisées seront toutefois facturées par NRJ GLOBAL.

Aucune réclamation ne pourra être formulée en cas d'incident ou d'impossibilité de diffusion d'une campagne concernant moins de 10% du nombre total d'émetteurs sur le plan national. Les CGV tiennent compte d'une couverture nationale hors Annemasse (programme local à titre exclusif).

Dans le cadre de la mise en place du projet RADIOSCAN à Angers, NRJ GLOBAL se réserve le droit sur cette agglomération de modifier un dispositif publicitaire à des fins de tests et d'études.

CESSATION DU CONTRAT DE REGIE PUBLICITAIRE

Conformément à la réglementation NRJ GLOBAL commercialise les espaces publicitaires des STATIONS au titre de contrats de régie publicitaire conclus avec ces dernières. En cas de cessation du contrat de régie conclu avec une STATION pour quelque motif que ce soit, NRJ GLOBAL se réserve la faculté de résilier, à la date effective de ladite cessation, tout contrat, y compris annuel et/ou bon de commande, conclu avec un annonceur et/ou son mandataire et ce notamment pour la part de l'ordre de publicité et/ou de parrainage qui ne pourrait pas être consécutivement exécutée sur ladite STATION. L'annonceur et/ou son mandataire ne peut dans cette hypothèse prétendre à aucune compensation ou indemnisation à quelque titre que ce soit.

Il est expressément entendu que les conditions octroyées à l'annonceur ou son mandataire dans le cadre d'un accord annuel lui resteront acquises jusqu'à la date de cessation effective du contrat de régie.

NRJ GLOBAL fera ses meilleurs efforts pour informer dans les meilleurs délais l'annonceur ou son mandataire de la cessation précitée.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE RADIO 2025

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

DÉTERMINATION DES FINALITÉS ET DES MOYENS DU TRAITEMENT

Chacune des parties est libre de déterminer les finalités et les moyens des traitements qu'elle réalise.

NRJ GLOBAL n'intervient en aucune manière dans les traitements effectués par l'autre partie.

RESPECT DE LA LÉGISLATION EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Chacune des parties s'engagent à respecter la législation relative à la protection des données à caractère personnel, en ce compris le règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (règlement général sur la protection des données) et toute législation nationale applicable au traitement et décharge expressément l'autre partie de toute responsabilité concernant les traitements qu'elle réalise ou réaliserait sur les données à caractère personnel.

INFORMATION

Dans le cadre de ses relations commerciales avec ses fournisseurs et clients NRJ GLOBAL met en œuvre des traitements à caractère personnel.

Ces traitements ont pour base juridique l'exécution des mesures contractuelles, et le respect de ses obligations légales ou règlementaires. Ils ont pour finalités :

- La gestion de la relation contractuelle ;
- La facturation et la comptabilité.

Sont principalement collectées dans le cadre de votre relation contractuelles ou commerciale avec NRJ GLOBAL: les nom, prénom, adresse mail professionnelle, numéro de téléphone professionnel, fonction au sein de la société cocontractante.

Ces données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées soit la durée du contrat augmentée de 5 ans pour la gestion de la relation contractuelle et 10 ans pour la facturation et la comptabilité.

Elles sont destinées à NRJ GLOBAL en tant que responsable de traitement et sont traitées uniquement par le personnel de la société ayant un intérêt par sa fonction.

NRJ GLOBAL prend, au regard de la nature des données personnelles et des risques que présentent les traitements, les mesures techniques, physiques et organisationnelles nécessaire pour préserver la sécurité des données personnelles et empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Les personnes concernées par ces traitements disposent des droits suivants :

- droit d'information, d'accès et de rectification ;
- droit à l'effacement et droit d'opposition ;
- droit à la limitation des données.

Ces droits peuvent être exercés par courrier électronique à l'adresse dpo@nrj.fr ou par courrier DPO NRJ Group, 22, rue Boileau 75016 PARIS.

En cas de litige sur l'exercice de vos droits, vous avez la faculté d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE RADIO 2025

ANTICORRUPTION

L'acheteur est expressément informé que NRJ GLOBAL a élaboré un Code anti-corruption et une Politique Cadeaux reprenant notamment les lois et règlements en vigueur en France en matière de lutte contre la corruption et disponible sur simple demande. De manière générale, l'acheteur déclare expressément se conformer aux lois et règlements applicables en matière de lutte contre la corruption en France (ci-après ensemble «les Règles d'Ethique»).

L'acheteur s'engage à avoir mis en œuvre toutes les mesures adéquates pour assurer le respect effectif des Règles d'Ethique et à ce que toute personne intervenant à sa demande et pour son compte auprès de NRJ GLOBAL respecte les Règles d'Ethique. L'acheteur s'engage à cet égard à faire droit à tout moment aux demandes de NRJ GLOBAL tendant à obtenir des éléments justifiant de sa conformité aux Règles d'Ethique.

L'acheteur garantit en conséquence NRJ GLOBAL contre tous recours, actions ou réclamations pouvant avoir pour fondement le non-respect des Règles d'Ethique.

Dans le cas où NRJ GLOBAL aurait des raisons de croire que l'acheteur, un de ses actionnaires, dirigeants, mandataires sociaux, employés, affiliés, sous-traitants et/ou représentants aurai(en)t manqué ou serai(en)t susceptible(s) de manquer aux engagements et garanties de respect des Règles d'Ethique, NRJ GLOBAL sera habilité à suspendre immédiatement la commande et/ou à la résilier sur simple notification écrite adressée à l'acheteur et dans les 5 (cinq) jours ouvrés suivant la réception de ladite notification et ce, sans que la responsabilité de NRJ GLOBAL puisse être engagée de ce fait et sous réserve de tous dommages et intérêts éventuels auxquels pourrait prétendre NRJ GLOBAL du fait du non-respect des Règles d'Ethique.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige relève de la compétence exclusive du TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

07.02

AUDIO DIGITAL & DISPLAY

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DIGITAL 2025

Les Conditions Tarifaires et Commerciales et les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à tout ordre de publicité vidéo et display, recueilli par NRJ GLOBAL pour être diffusé sur les sites internet nrj.fr, nrj-play.fr, nostalgie.fr, cheriefm.fr, rireetchansons.fr, www.nrj.fr/webradios, reducavenue.com et sur les applications mobiles et tablettes de NRJ, Manu dans le 6/10, Chérie FM, Nostalgie, Rire & Chansons, NRJ Play (ci-après dénommés ensemble les « SUPPORTS » ou individuellement le « SUPPORT ») à compter du 1er janvier 2025.

La souscription d'un ordre de publicité ou d'un bon de commande (ci-après indifféremment « ordre de publicité ») par un annonceur ou par son mandataire auprès de NRJ GLOBAL en vue d'une diffusion sur un ou des SUPPORTS entraîne l'acceptation sans réserve des Conditions Tarifaires et Commerciales et des présentes Conditions Générales de Vente et le respect des lois, règlements, et usages régissant la publicité et la communication. Les présentes Conditions Générales de Vente prévalent sur toute condition d'achat que pourrait pratiquer l'annonceur ou son mandataire (ci-après l'« Acheteur »). Seules peuvent y déroger les conditions particulières accordées par NRJ GLOBAL dans le cadre d'opérations spéciales (parrainage, partenariat, etc.) et/ou d'offres spécifiques et/ou de contrats commerciaux spécifiques.

La facturation s'applique sur la base des Tarifs, des Conditions Tarifaires et Commerciales et des présentes Conditions Générales de Vente en vigueur au jour de la diffusion.

Les Conditions Tarifaires et Commerciales, les présentes Conditions Générales de Vente et les Tarifs Bruts H.T disponibles sur le site www.nrjglobal.com sont modifiables, en tout ou partie, à tout moment par NRJ GLOBAL avec un préavis de 5 (cinq) jours calendaires. Les modifications seront publiées sur le site internet susvisé.

CONDITIONS D'APPLICATION DES CONDITIONS TARIFAIRES ET COMMERCIALES

La réservation d'une campagne de publicité sur les SUPPORTS sera soumise à la signature préalable d'un ordre de publicité ou d'un contrat entre NRJ GLOBAL et l'Acheteur et ce pour toute offre commerciale proposée par NRJ GLOBAL.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DIGITAL 2025

Le CPM Net « Tarif » correspond au coût pour mille impressions publicitaires ou vues sur un des-SUPPORTS.

Le CPM Net « Tarif indicé » correspond au « Tarif » après application des indices périodes.

Le CPM Net « Modulé » correspond au « Tarif indicé » après application des éventuelles majorations de ciblage puis de l'application d'une éventuelle minoration. Les majorations et minorations s'appliquent en cascade sur le Tarif indicé.

Le CPM Net Net correspond au « Modulé » diminué des remises commerciales.

Tout paiement sous forme d'échange publicitaire en contrepartie de marchandises, d'espaces publicitaires ou de services, ne donne pas lieu à l'application des Conditions Tarifaires et Commerciales et fera l'objet d'un contrat spécifique.

ANNONCEUR ET MANDATAIRE

Un annonceur peut acheter son espace publicitaire, soit directement auprès de NRJ GLOBAL, soit par l'intermédiaire d'un mandataire dûment désigné par lui.

On entend par « annonceur » au sens des présentes :

- **toute société ou personne physique réservant ou faisant réserver un ordre de publicité pour ses marques sur l'un des SUPPORTS ;**

OU

- **un ensemble d'annonceurs regroupés au sein d'une même société répondant aux critères cumulatifs suivants :**
 - La majorité de leur capital est détenue par la société mère,
 - Ils doivent justifier d'une centralisation de leur achat d'espace, soit par la société mère, soit par une entité unique du groupe assurant en son sein les fonctions d'achat média,
 - La consolidation doit être effective au 1^{er} janvier 2025.

L'appartenance à un groupe d'annonceurs doit être obligatoirement justifiée à NRJ GLOBAL par lettre recommandée avec accusé de réception.

À compter de la date de réception de ladite lettre, les présentes Conditions Générales de Vente s'appliqueront alors au groupe d'annonceurs. Elles ne pourront en aucune manière être rétroactives.

Les mandataires agissant au nom et pour le compte d'annonceurs doivent justifier de leur qualité par la remise à NRJ GLOBAL d'une attestation de mandat (modèles disponibles sur le site www.nrjglobal.com ou sur demande auprès de NRJ GLOBAL). Ils s'engagent à informer NRJ GLOBAL des stipulations du contrat de mandat susceptibles d'avoir un effet sur l'exécution des prestations de NRJ GLOBAL (durée, périmètre, SUPPORTS, produits, etc.).

Aucune réservation d'espace publicitaire ne pourra être faite par un mandataire pour le compte d'un annonceur avant la réception par NRJ GLOBAL de ladite attestation conforme et dûment signée.

Les mandataires s'engagent à informer NRJ GLOBAL de la fin de leur mandat 1 (un) mois au moins avant la date d'effet par lettre recommandée avec accusé de réception.

ORDRE DE PUBLICITÉ ET MODALITÉS D'ACHAT D'ESPACE

Toute demande de réservation d'espace publicitaire doit impérativement être adressée par l'Acheteur au service commercial de NRJ GLOBAL par message électronique (advglobal@nrj.fr). En cas de réservation par un mandataire, les demandes de programmation devront parvenir à NRJ GLOBAL accompagnées des attestations de mandat.

Cette demande de réservation donnera lieu à l'envoi par NRJ GLOBAL d'un ordre de publicité qui tiendra compte des disponibilités par rapport à la demande initiale de réservation. Cet ordre de publicité devra être retourné signé à NRJ GLOBAL au minimum 2 (deux) semaines avant la date indicative du premier jour de diffusion. En cas de non-respect de ce délai, NRJ GLOBAL se réserve la possibilité de disposer de cet espace pour toute autre campagne. Seuls les ordres de publicité signés par l'Acheteur seront pris en compte.

L'ordre de publicité devra également porter la mention « bon pour accord ». Ce bon pour accord devra être authentifié par l'apposition du tampon ou de la signature électronique d'un représentant habilité de l'Acheteur. Sauf accord dérogatoire spécifiquement conclu entre NRJ GLOBAL et l'Acheteur, ou garantie particulière visée dans les présentes Conditions Générales de Vente accordée par NRJ GLOBAL et payée par l'Acheteur, l'obligation de NRJ GLOBAL porte sur la seule diffusion des messages publicitaires entre les dates de début et de fin de campagne communiquées par l'Acheteur et reprises dans l'ordre de publicité en fonction des disponibilités.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DIGITAL 2025

Ainsi, il est convenu que le planning de diffusion de la campagne, établi par NRJ GLOBAL en considération des dates de début et de fin de diffusion souhaitées par l'Acheteur, n'est communiqué qu'à titre indicatif.

NRJ GLOBAL se réserve la possibilité de modifier, en tout ou partie, ce planning de diffusion, sans recours ni contestation possible de la part de l'Acheteur. Cette possibilité est offerte à NRJ GLOBAL jusqu'à la date de diffusion de chaque message de la campagne.

L'ordre de publicité est personnel à l'annonceur; en conséquence, il ne peut être cédé ou transféré, même partiellement, sauf accord préalable de NRJ GLOBAL. L'ordre de publicité est également lié à un produit ou un service, une marque ou un nom commercial ou une enseigne. Le produit, le service, la marque, le nom commercial ou l'enseigne promu dans le message publicitaire doit correspondre à ce qui est indiqué dans l'ordre de publicité. Toute modification de l'objet du message doit être préalablement autorisée par NRJ GLOBAL.

MODALITÉS, DÉLAIS, CONDITIONS TECHNIQUES DE DIFFUSION

L'Acheteur devra remettre à NRJ GLOBAL, pour chaque ordre de publicité, les éléments techniques, préalablement agréés au plus tard 2 (deux) jours ouvrés avant la date de diffusion prévue sur les SUPPORTS.

En cas de remise tardive des éléments techniques ou de non-conformité aux caractéristiques prévues (format, contenu, qualité...), NRJ GLOBAL se réserve le droit de ne pas diffuser le message en tout ou partie.

L'intégralité du prix des espaces sera due par l'Acheteur, que les messages aient été ou non diffusés.

NRJ GLOBAL ne pourra être tenue responsable à raison de la perte et/ou des dommages causés aux éléments techniques fournis par l'Acheteur par télétransmission, les erreurs, incidents et les délais de télétransmission ne lui étant pas imputables.

Les éléments techniques, l'attestation de mandat et l'ordre de publicité signés seront transmis par l'Acheteur.

Chaque élément fourni sera accompagné d'un relevé des œuvres musicales, littéraires ou artistiques utilisées et susceptibles de donner lieu à la perception de droits à l'occasion de la diffusion du message, et pour les éléments qui y sont soumis (notamment au titre de la réglementation de la publicité sur les Services de Médias Audiovisuels à la Demande) de l'avis ARPP.

Si pour une raison quelconque, hors remise tardive, incomplète ou non conforme, un message publicitaire ne peut être diffusé sur le SUPPORT concerné, l'Acheteur en sera averti par NRJ GLOBAL. Il aura alors le choix entre un avoir du montant Net du message prévu et une compensation en messages publicitaires, égale au montant Net du message non diffusé.

ANNULATION OU MODIFICATION D'ORDRE DE PUBLICITÉ PAR L'ACHETEUR

Toute commande est réputée ferme et définitive dès réception par NRJ GLOBAL de l'ordre de publicité signé par l'Acheteur.

Toute modification ou annulation d'ordre de publicité, même partielle par l'Acheteur, devra être formulée obligatoirement par courrier ou email, au plus tard 10 (dix) jours ouvrables avant la date indicative de diffusion.

Pour toute annulation parvenue dans un délai intervenant entre 10 (dix) et 7 (sept) jours ouvrables avant la date indicative de diffusion, l'Acheteur sera redevable de 30% (trente pour cent) du ~~prix~~ montant Net de l'ordre de publicité

Pour toute annulation parvenue moins de 7 (sept) jours ouvrables avant la date indicative de diffusion, l'Acheteur sera redevable de l'intégralité du montant Net de l'ordre de publicité.

Pour toute annulation des opérations spéciales/sponsoring, à moins de 21 (vingt et un) jours ouvrés de la date indicative de démarrage, NRJ GLOBAL sera en droit de facturer un dédit de 100% du montant Net total de l'ordre de publicité.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DIGITAL 2025

Tout espace publicitaire annulé sera remis à la disposition de NRJ GLOBAL.

En cas de déclenchement par les autorités nationales de mesures de restrictions d'activités dans le cadre d'une pandémie notamment, les demandes d'annulation seront examinées au cas par cas par NRJ GLOBAL.

Toute demande de modification sera étudiée au cas par cas par NRJ GLOBAL quant à sa faisabilité. Le cas échéant, en fonction de la nature et/ou complexité de la modification, une compensation financière pourra être appliquée à l'Acheteur. Si la modification était infaisable, elle serait requalifiée en annulation et régie par les conditions édictées ci-avant. En aucun cas une modification qui interviendrait moins de 10 jours avant la date indicative de diffusion ne pourra conduire à une réduction du prix.

TARIFS, FACTURATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

A Tarifs

Les tarifs et barèmes des remises sont communiqués par NRJ GLOBAL sur simple demande.

NRJ GLOBAL se réserve le droit de les modifier à tout moment et en informera les clients 5 (cinq) jours calendaires au moins avant leur entrée en vigueur.

Les nouveaux tarifs seront applicables aux contrats en cours. L'Acheteur pourra cependant modifier ses réservations (impactées par les modifications tarifaires) sous réserve de disponibilités au planning.

NRJ GLOBAL en informera les acheteurs dans les meilleurs délais

Les tarifs sont indiqués hors taxes ; tous droits, impôts et taxes perçus sur la diffusion des messages publicitaires sont à la charge de l'Acheteur. Ils n'incluent pas les frais de réalisation des éléments techniques que l'Acheteur doit transmettre à NRJ GLOBAL pour la diffusion de ses messages publicitaires sur les SUPPORTS.

Les tarifs applicables aux messages sont ceux en vigueur au moment de la diffusion. Les frais techniques (création de sites dédiés, intégration de formats spécifiques...) seront déterminés sur devis pour chaque ordre de publicité, notamment en fonction des formats publicitaires.

B Facturation

Les factures seront transmises à l'annonceur dans le mois de la diffusion avec, le cas échéant, une copie adressée au mandataire.

Avec l'accord de l'Acheteur, NRJ GLOBAL pourra avoir recours à la facturation électronique, et adressera alors ses factures en format PDF signé.

Les factures, quel que soit leur mode de transmission, valent justificatif de diffusion au sens de l'article 23 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 dite « Loi Sapin ».

C Conditions de paiement

Les factures sont payables par virement ou par chèque à l'ordre de NRJ GLOBAL à 30 (trente) jours fin de mois le 10 (dix) du mois suivant.

Néanmoins, tout client non référencé auprès de la Direction Financière de NRJ GLOBAL ou tout client référencé n'apportant pas de garantie quant à sa situation financière se verra demander un paiement total ou partiel avant toute diffusion.

Les paiements anticipés ne donnent lieu à aucune remise supplémentaire.

Les factures émises par NRJ GLOBAL n'ouvrent pas droit à l'escompte.

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-10 du Code de commerce, toute somme non payée après la date d'échéance prévue sur la facture donnera lieu au paiement d'intérêts de retard calculés au taux minimum de 15 % (quinze pour cent) par an au prorata du nombre de jours de retard, décompté dès le lendemain de l'échéance, sur la base annuelle de 360 jours.

Si le taux de 15 % (quinze pour cent) précité devenait inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, le taux de pénalité appliqué serait alors porté à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal arrondi au nombre entier supérieur. En outre une indemnité de 40 (quarante) euros pour frais de recouvrement sera exigible de plein droit.

Par dérogation aux articles 1998 et suivants du Code Civil, l'annonceur et le mandataire sont solidairement responsables du paiement des factures.

Le paiement au mandataire ne libère pas l'annonceur vis-à-vis de NRJ GLOBAL.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DIGITAL 2025

GARANTIE

L'annonceur et le mandataire garantissent solidairement et conjointement la conformité des messages aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux recommandations de l'ARPP (Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité).

Ils garantissent NRJ GLOBAL et les SUPPORTS contre tout recours émanant de tout tiers à quelque titre que ce soit du fait de la diffusion des messages transmis. Ainsi, les messages sont diffusés sur les SUPPORTS sous la seule responsabilité de l'annonceur.

L'Acheteur garantit notamment que les messages, ainsi que les éléments entrant dans leur composition, y compris ceux afférents à la musique et aux différents éléments sonores, sont livrés libres de tous droits, l'annonceur en faisant son affaire personnelle.

L'Acheteur/ou son agence de publicité devront ainsi faire leur affaire préalable de toute autorisation de tout ayant droit (auteurs, producteurs, concepteurs, réalisateurs, éditeurs, interprètes, et, d'une manière générale, de toute personne physique ou morale qui s'estimerait lésée par la diffusion des messages publicitaires, à quelque titre que ce soit ou qui estimerait avoir un droit à faire valoir à l'occasion de la diffusion des messages publicitaires sur les SUPPORTS) éventuellement nécessaire à la reproduction et à la diffusion des messages publicitaires ainsi que des illustrations musicales et garantissent NRJ GLOBAL et les SUPPORTS de ce chef.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

A LIBERTÉ ÉDITORIALE

NRJ GLOBAL et les SUPPORTS se réservent le droit de refuser toute publicité qu'ils jugeront contraire aux réglementations en vigueur, à la bonne tenue, à la bonne présentation, à la ligne éditoriale du SUPPORT concerné ou ne correspondant pas à son contenu, ses rubriques et/ou pages auxquels l'annonceur souhaite voir associer son message.

NRJ GLOBAL et les SUPPORTS se réservent également le droit de refuser tous les messages qui seraient contraires aux règles de la profession, ainsi que toute publicité susceptible de porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou de heurter les convictions morales, religieuses, culturelles et politiques des internautes.

NRJ GLOBAL et/ou les SUPPORTS pourront également refuser toute publicité faisant mention, directement ou indirectement, des concurrents des SUPPORTS ou tout message qui comporterait des rappels ou des éléments de supports concurrents des SUPPORTS. Par ailleurs, seule la publicité pour les radios et TV du Groupe NRJ, à l'exclusion de toute autre radio et TV, est autorisée.

La responsabilité de NRJ GLOBAL et/ou celle des SUPPORTS ne pourra en aucun cas être recherchée dans le cas d'un refus au titre du présent article.

Toute opération de reroutage ne pourra être effectuée qu'à destination de sites Internet expressément agréés au préalable et par écrit par NRJ GLOBAL. Tout site bénéficiant d'un reroutage et modifié sans l'accord préalable de NRJ GLOBAL verra ce reroutage arrêté sans aucune formalité et sans remboursement ni versement d'indemnités de quelque sorte que ce soit au profit de l'annonceur.

B IMPOSSIBILITÉ OU INTERRUPTION DE DIFFUSION

Toute interruption ou impossibilité de diffusion sur les SUPPORTS consécutive à un cas de force majeure ou à une décision d'un organisme administratif exonère NRJ GLOBAL ainsi que les SUPPORTS concernés de toute responsabilité.

Les diffusions réalisées seront toutefois facturées par NRJ GLOBAL à l'annonceur.

Toute interruption ou impossibilité de diffusion sur les SUPPORTS consécutive à un incident technique exonère NRJ GLOBAL ainsi que les SUPPORTS concernés de toute responsabilité ; dans cette hypothèse, seules les dispositions du dernier paragraphe de l'article "Modalités, délais, conditions techniques de diffusion" s'appliqueront.

NRJ GLOBAL ne peut garantir que des annonceurs concurrents ne soient pas présents sur des emplacements voisins ou contigus pendant une même période.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DIGITAL 2025

C CESSATION DU CONTRAT DE RÉGIE PUBLICITAIRE

Conformément à la réglementation NRJ GLOBAL commercialise les espaces publicitaires des SUPPORTS au titre de contrats de régie publicitaire conclus avec ces dernières. En cas de cessation du contrat de régie conclu avec un SUPPORT pour quelque motif que ce soit, NRJ GLOBAL se réserve la faculté de résilier, à la date effective de ladite cessation, tout contrat, y compris annuel et/ou bon de commande, conclu avec un annonceur et/ou son mandataire et ce notamment pour la part de l'ordre de publicité et/ou de parrainage qui ne pourrait pas être consécutivement exécutée sur ledit SUPPORT. L'annonceur et/ou son mandataire ne peut dans cette hypothèse prétendre à aucune compensation ou indemnisation à quelque titre que ce soit.

Il est expressément entendu que les conditions octroyées à l'annonceur ou son mandataire dans le cadre d'un accord annuel lui resteront acquises jusqu'à la date de cessation effective du contrat de régie.

NRJ GLOBAL fera ses meilleurs efforts pour informer dans les meilleurs délais l'annonceur ou son mandataire de la cessation précitée

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

1. Détermination des finalités et des moyens du traitement

NRJ GLOBAL et ses clients sont libres de déterminer les finalités et les moyens des traitements qu'ils réalisent.

NRJ GLOBAL n'intervient en aucune manière dans les traitements effectués par ses clients.

2. Respect de la législation en matière de protection des données à caractère personnel

NRJ GLOBAL et ses clients s'engagent à respecter la législation relative à la protection des données à caractère personnel, en ce compris le règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (règlement général sur la protection des données) et toute législation nationale applicable au traitement et décharge expressément l'autre partie de toute responsabilité concernant les traitements qu'elle réalise ou réaliserait sur les données à caractère personnel.

3. Information

Dans le cadre de ses relations commerciales avec ses fournisseurs et clients, NRJ GLOBAL met en œuvre des traitements à caractère personnel.

Ces traitements ont pour base juridique l'exécution des mesures contractuelles, et le respect de ses obligations légales ou réglementaires. Ils ont pour finalités :

- La gestion de la relation contractuelle ;
- La facturation et la comptabilité.

Sont principalement collectées dans le cadre de votre relation contractuelles ou commerciale avec NRJ GLOBAL: les nom, prénom, adresse mail professionnelle, numéro de téléphone professionnel, fonction au sein de la société cocontractante.

Ces données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées soit la durée du contrat augmentée de 5 ans pour la gestion de la relation contractuelle et 10 ans pour la facturation et la comptabilité.

Elles sont destinées à NRJ GLOBAL en tant que responsable de traitement et sont traitées uniquement par le personnel de la société ayant un intérêt par sa fonction.

NRJ GLOBAL prend, au regard de la nature des données personnelles et des risques que présentent les traitements, les mesures techniques, physiques et organisationnelles nécessaires pour préserver la sécurité des données personnelles et empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Les personnes concernées par ces traitements disposent des droits suivants :

- droit d'information, d'accès et de rectification ;
- droit à l'effacement et droit d'opposition ;
- droit à la limitation des données.

Ces droits peuvent être exercés par courrier électronique à l'adresse dpo@nrj.fr ou par courrier DPO NRJ Group, 22, rue Boileau 75016 PARIS.

En cas de litige sur l'exercice de vos droits, vous avez la faculté d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

4. Cookies et traceurs

L'annonceur s'engage à informer NRJ GLOBAL et les SUPPORTS, dès le renvoi de l'ordre de publicité à NRJ GLOBAL, du dépôt, par lui ou par un intermédiaire, d'un cookie, ou de tout autre traceur, lors de la diffusion d'une campagne de publicité.

L'annonceur s'engage à communiquer à NRJ GLOBAL et aux SUPPORTS, avant tout dépôt de cookies, toutes informations concernant le cookie déposé, et notamment : le type d'informations collectées, la finalité de la collecte d'informations, les destinataires des informations collectées, la durée de vie du cookie (étant précisé que cette durée de vie ne saurait excéder celle de la campagne de publicité concernée et un maximum de treize mois), les caractéristiques techniques du cookie.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DIGITAL 2025

En tout état de cause, le cookie déposé ne pourra permettre de recueillir que des données ne permettant pas d'identifier l'utilisateur.

Grace aux informations communiquées par l'annonceur, NRJ GLOBAL ou toute société affiliée fournira aux personnes une information sur le dépôt du cookie et recueillera leur consentement ou refus au dépôt sur leur terminal. Il est rappelé qu'en dehors des cas limités pour lesquels le dépôt des cookies est exempté de consentement, l'utilisateur peut à tout moment choisir de refuser l'enregistrement de cookies sur son terminal. Dans cette hypothèse, les cookies de l'annonceur ne pourront pas faire l'objet d'un dépôt.

En cas de manquement de l'annonceur ou de son mandataire ainsi que de tout prestataire intervenant en son nom et/ou pour son compte aux règles relative à la protection des données personnelles, NRJ GLOBAL se réserve la possibilité de refuser et/ou interrompre la campagne, étant précisé que l'annonceur restera redevable du paiement de la totalité de la campagne ainsi que le cas échéant de tout indemnité éventuelle liée au dépôt du cookie en violation de la réglementation applicable.

L'acheteur (s'entendant ici comme l'annonceur et/ou son mandataire) est expressément informé que NRJ GLOBAL a élaboré un Code anti-corruption et une Politique Cadeaux reprenant notamment les lois et règlements en vigueur en France en matière de lutte contre la corruption et disponible sur simple demande. De manière générale, l'acheteur déclare expressément se conformer aux lois et règlements applicables en matière de lutte contre la corruption en France (ci-après dénommées ensemble « les Règles d'Ethique »).

L'acheteur s'engage à avoir mis en œuvre toutes les mesures adéquates pour assurer le respect effectif des Règles d'Ethique et à ce que toute personne intervenant à sa demande et pour son compte auprès de NRJ GLOBAL respectent les Règles d'Ethique. L'acheteur s'engage à cet égard à faire droit à tout moment aux demandes de NRJ GLOBAL tendant à obtenir des éléments justifiant de sa conformité aux Règles d'Ethique. L'acheteur garantit en conséquence NRJ GLOBAL contre tous recours, actions ou réclamations pouvant avoir pour fondement le non-respect des Règles d'Ethique.

Dans le cas où NRJ GLOBAL aurait des raisons de croire que l'acheteur, un de ses actionnaires, dirigeants, mandataires sociaux, employés, affiliés, sous-traitants et / ou représentants aurai(en)t manqué ou serai(en)t susceptible(s) de manquer aux engagements et garanties de respect des Règles d'Ethique, NRJ GLOBAL sera habilité à suspendre immédiatement la commande et / ou à la résilier sur simple notification écrite adressée à l'acheteur et dans les cinq (5) jours ouvrés suivant la réception de ladite notification et ce, sans que la responsabilité de NRJ GLOBAL puisse être engagée de ce fait et sous réserve de tous dommages et intérêts éventuels auxquels pourrait prétendre NRJ GLOBAL du fait du non-respect des Règles d'Ethiques.

ANTICORRUPTION

L'acheteur est expressément informé que NRJ GLOBAL a élaboré un Code anti-corruption et une Politique Cadeaux reprenant notamment les lois et règlements en vigueur en France en matière de lutte contre la corruption et disponible sur simple demande. De manière générale, l'acheteur déclare expressément se conformer aux lois et règlements applicables en matière de lutte contre la corruption en France (ci-après ensemble « les Règles d'Ethique »).

L'acheteur s'engage à avoir mis en œuvre toutes les mesures adéquates pour assurer le respect effectif des Règles d'Ethique et à ce que toute personne intervenant à sa demande et pour son compte auprès de NRJ GLOBAL respecte les Règles d'Ethique. L'acheteur s'engage à cet égard à faire droit à tout moment aux demandes de NRJ GLOBAL tendant à obtenir des éléments justifiant de sa conformité aux Règles d'Ethique.

L'acheteur garantit en conséquence NRJ GLOBAL contre tous recours, actions ou réclamations pouvant avoir pour fondement le non-respect des Règles d'Ethique.

Dans le cas où NRJ GLOBAL aurait des raisons de croire que l'acheteur, un de ses actionnaires, dirigeants, mandataires sociaux, employés, affiliés, sous-traitants et/ou représentants aurai(en)t manqué ou serai(en)t susceptible(s) de manquer aux engagements et garanties de respect des Règles d'Ethique, NRJ GLOBAL sera habilité à suspendre immédiatement la commande et/ou à la résilier sur simple notification écrite adressée à l'acheteur et dans les 5 (cinq) jours ouvrés suivant la réception de ladite notification et ce, sans que la responsabilité de NRJ GLOBAL puisse être engagée de ce fait et sous réserve de tous dommages et intérêts éventuels auxquels pourrait prétendre NRJ GLOBAL du fait du non-respect des Règles d'Ethique.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige relève de la compétence exclusive des Tribunaux compétents de Paris.



CONDITIONS COMMERCIALES ET TARIFAIRES
& CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2025

TOTAL AUDIO



Applicables au 1^{er} janvier 2025